

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2022 COMPTE ADMINISTRATIF RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 30 MAI 2023



TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	2
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL.....	7
A. UN RESULTAT 2022 PRESERVE PAR LA CRISE ECONOMIQUE ET ENERGETIQUE.....	7
1. LE CONTEXTE GLOBAL ET L'EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES ET DES RECETTES	7
2. L'EVOLUTION DU NIVEAU D'EPARGNE BRUTE	9
3. UNE DETTE MAITRISEE	10
4. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABLES	11
B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL	12
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12
a. Les dépenses de fonctionnement	12
b. Les recettes de fonctionnement	16
Les recettes fiscales.....	16
Les autres recettes de fonctionnement	18
2. la section d'investissement	23
a. Les dépenses d'investissement	23
b. les recettes d'investissement	25
PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	28
A. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE.....	29
B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	32
C. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	36
D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE	41
PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES.....	44
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS.....	44
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	49
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES.....	53
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE.....	56
E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	59

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Faits marquants de l'exercice 2022 :

L'année 2022 marque le retour à la normale post crise sanitaire, qui n'a pas produit les effets négatifs initialement craints sur les ressources de l'Eurométropole, du moins jusqu'à présent. Les recettes fiscales ont été globalement épargnées, en lien très certainement avec les soutiens publics octroyés pendant la crise sanitaire.

En revanche, le déclenchement d'une guerre sur le continent européen dès le mois de février a conduit à une envolée des prix de l'énergie et des matières premières, entraînant un niveau d'inflation qui n'avait pas été observé depuis des décennies, ce dernier s'étant établi à 5,2 % sur l'année 2022 concernant l'énergie. Malgré tout, les conséquences sur le budget de l'Eurométropole ont été assez limitées du fait d'un patrimoine restreint, des compétences métropolitaines peu impactées et de la souscription de contrats énergétiques bénéficiant d'un gel des prix jusqu'à fin 2023. Les dépenses en carburant ont en revanche été plus fortement impactées.

Le budget 2022 a vu s'amorcer la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026, adopté par le conseil métropolitain le 13 décembre 2021. Ce programme ambitieux d'un montant proche de 400 M€ prévoit des investissements d'envergure au service des habitants du territoire métropolitain, notamment en matière de transition énergétique, de mobilité, de sécurité ou encore d'habitat. Dans ce cadre, des premiers investissements ont vu le jour : concernant la voirie, le plan d'aménagement et de mise en sécurité des routes a été engagé. En matière de mobilité, le plan vélo a vu la réalisation de pistes cyclables sur le territoire de Metz ainsi que sur d'autres communes, mais également la création de nouvelles voies vertes. Le projet de création d'une troisième ligne de Bus à Haut de Niveau de Service s'est poursuivi avec la réalisation d'études principalement. La future flotte fonctionnera à l'hydrogène, pour ce faire, l'année 2022 a également été consacrée à la réalisation du schéma de développement de cette filière. En matière de gestion des déchets, les investissements ont principalement concerné la poursuite de la conteneurisation des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle. La construction d'une piscine métropolitaine, nécessaire au développement de l'apprentissage de la natation, a été lancée. Enfin, le PPI prévoit des investissements importants afin de rénover le patrimoine de l'Eurométropole ; ainsi, des travaux ont été enclenchés concernant la rénovation de l'Opéra-Théâtre, la mise en conformité de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine ou encore pour l'extension du Centre Technique Métropolitain.

2022 est marquée par ailleurs par l'intégration au 1^{er} janvier de la commune de Roncourt à l'Eurométropole d'une part, et par la première année de plein exercice de la compétence voirie départementale d'autre part.

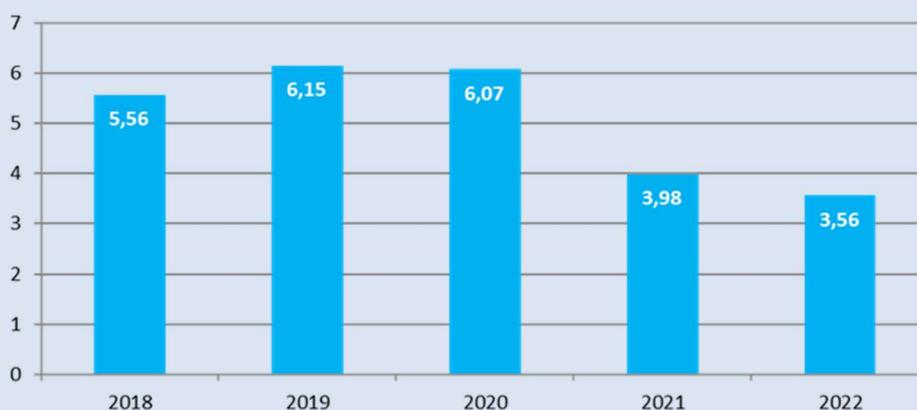
Moins impactée par la situation énergétique que d'autres collectivités, et du fait de ressources fiscales restées relativement dynamiques malgré la crise économique, la situation financière de l'année 2022 de l'Eurométropole est restée stable. L'année 2022 a vu l'engagement de nombreux projets majeurs du PPI ainsi qu'une première évolution du niveau des dépenses d'investissement. Toutefois, c'est sur la deuxième moitié du mandat que seront plus particulièrement mobilisées les ressources de la collectivité pour assurer le financement des projets majeurs du PPI.

	2022
dépenses de fonctionnement	179 932 247,64
recettes de fonctionnement	194 732 033,27
résultat de fonctionnement de l'exercice	14 799 785,63
Résultat antérieur de fonctionnement	18 532 439,90
Résultat cumulé de fonctionnement	33 332 225,53
dépenses d'investissement	66 638 141,00
recettes d'investissement	63 078 119,07
résultat d'investissement de l'exercice	-3 560 021,93
Résultat antérieur d'investissement	-4 152 104,41
Résultat cumulé d'investissement	-7 712 126,34
résultat cumulé avant restes à réaliser	25 620 099,19
restes à réaliser - dépenses	10 672 909,77
restes à réaliser - recettes	2 046 657,08
résultat cumulé net des restes à réaliser	16 993 846,50

Ainsi, fin 2022, un résultat global de clôture de près de 17 M€ est constaté. La forte évolution des recettes de fonctionnement est due à la perception d'une fraction de TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, sur laquelle l'inflation a eu un effet très dynamique, entraînant un produit supplémentaire de 4 M€ par rapport à 2021.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées supra, l'encours de dette s'élève à 156 M€, en diminution en l'absence de nouvelle souscription d'emprunt en 2022. Ainsi, la capacité de désendettement fin 2022 s'établissait à un peu moins de 4 années.

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



Les principales réalisations par politiques publiques

En matière de **cohésion sociale et territoriale**, la compétence voirie et espaces publics a mobilisé l'essentiel des crédits (28 M€) et affiche une hausse importante par rapport à 2021 (+ 5,9 M€). Cette évolution résulte à la fois du démarrage du PPI et de la volonté de sécuriser et de remettre en état de grands axes structurants, mais également de l'exercice en année pleine de la gestion des routes départementales qui a nécessité la réalisation de travaux urgents et des réparations plus nombreuses du fait d'un nombre plus important de dégâts au domaine public. 3,7 M€ ont été consacrés à la construction d'une troisième aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire, après la réalisation en 2021 d'une aire de grand passage, permettant ainsi à l'Eurométropole d'être en conformité avec le schéma départemental. Les moyens dédiés à la compétence cohésion sociale ont permis la métropolisation du contrat local de santé ainsi que l'évaluation du contrat de ville. Le Ségur de la santé a également eu des impacts sur le budget de la Métropole via les subventions versées à diverses associations. La politique habitat-logement a vu monter en puissance la délégation des aides à la pierre, exercée par la Métropole depuis 2021. Ainsi, 2,6 M€ d'aides ont été versées principalement concernant le parc privé.

La politique de **transition écologique et énergétique**, au cœur de l'action métropolitaine, s'est renforcée avec l'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial le 14 novembre dernier. Le partenariat conclu depuis 2020 avec l'ALEC pour l'accompagnement des habitants dans la rénovation énergétique de leur logement (292 000 euros) s'est renforcé en 2022. Par ailleurs, 69 000 euros ont été dédiés à la réalisation d'un schéma de déploiement de la filière hydrogène sur le territoire. Concernant la politique de l'eau, 81 000 € ont permis la réalisation de la première phase du schéma directeur des eaux pluviales. Après une année 2021 particulièrement importante en matière de travaux de GEMAPI, l'exercice 2022 a été davantage consacré à la poursuite d'études déjà engagées, notamment sur le ruisseau de Saulny-Woippy ainsi que concernant l'inventaire des zones humides. En matière de mobilité, divers aménagements cyclables ont été réalisés, notamment au niveau du Pont de Verdun à Longeville-lès-Metz et une voie verte a été créée entre les communes de Saulny et Woippy. En outre, le projet de création d'un pavillon de la biodiversité au musée de la Cour d'Or a démarré et se poursuivra sur les prochains exercices. Enfin, la gestion des déchets a à nouveau mobilisé des crédits importants concernant le programme de conteneurisation des déchets (1,6 M€) ainsi que pour le développement des déchèteries métropolitaines conformément au PPI (318 000 euros).

Concernant le **développement économique et l'attractivité du territoire**, l'année 2022 marque principalement le retour à la normale de l'activité des équipements culturels. Plusieurs programmes de travaux ont été lancés sur les bâtiments concernés, notamment l'aile des trinitaires au musée de la Cour d'Or et la rénovation du bâtiment de l'Opéra-Théâtre. Sur le développement économique et numérique, le soutien à l'agence d'attractivité Inspire Metz a été réévalué afin de lui confier la réalisation de nouvelles campagnes d'attractivité (3,42 M€). L'Eurométropole a renouvelé son soutien à l'incubateur de start-ups The Pool (150 000 euros) ainsi qu'aux divers acteurs œuvrant en matière d'attractivité économique et de création d'emploi (386 000 euros). Par ailleurs, la Métropole s'est lancée dans la démarche « Territoires Intelligents et Durables » et plusieurs expérimentations ont été menées. En matière d'aménagement du territoire, le développement du Plateau de Frescaty reste le projet le plus important : sur ce site, des travaux et études ont été réalisés afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et activités ainsi que pour le rendre plus attractif et accessible

aux habitants par sa végétalisation ainsi que par la création d'un parcours pédagogique. En matière d'Enseignement Supérieur, l'Eurométropole avait répondu à l'appel à projets régional « Pacte Compétence 2021-2023 ». A ce titre, 264 000 euros de soutiens ont été versés à l'Université de Lorraine, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers et Centrale Supélec. Par ailleurs, outre le renouvellement des soutiens aux écoles et université du territoire (Université de Lorraine, GeorgiaTech Lorraine, Centrale Supélec), l'Eurométropole a acté son entrée au capital de la fondation universitaire de coopération scientifique « ID+Lorraine » (50 000 euros). Enfin, en termes d'attractivité, l'Eurométropole intervient désormais pour soutenir l'organisation du Marathon (140 000 euros) ; le soutien au festival Hop hop hop s'est élevé à 100 000 euros.

PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CLECT	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FPIC	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PAVA	Points d'Apports Volontaires Aériens
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	Reste à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB	Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties
TH	Taxe d'habitation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VM	Versement Mobilité

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL

	2021	2022
dépenses de fonctionnement	170 466 783,29	179 932 247,64
<i>dont ordre</i>	16 165 342,00	17 256 497,80
recettes de fonctionnement	184 100 224,57	194 732 033,27
<i>dont ordre</i>	1 703 740,21	1 861 445,79
résultat de fonctionnement de l'exercice	13 633 441,28	14 799 785,63
Résultat antérieur de fonctionnement	16 857 046,16	18 532 439,90
Résultat cumulé de fonctionnement	30 490 487,44	33 332 225,53
dépenses d'investissement	59 352 454,29	66 638 141,00
<i>dont ordre</i>	2 405 578,83	3 033 211,24
recettes d'investissement	62 706 009,21	63 078 119,07
<i>dont ordre</i>	16 867 180,62	18 428 263,25
<i>dont 1068</i>	170 374,43	11 958 047,54
<i>dont emprunt</i>	8 000 000,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	3 353 554,92	-3 560 021,93
Résultat antérieur d'investissement	-7 505 659,33	-4 152 104,41
Résultat cumulé d'investissement	-4 152 104,41	-7 712 126,34
résultat cumulé avant RAR	26 338 383,03	25 620 099,19
restes à réaliser - dépenses	10 818 511,63	10 672 909,77
restes à réaliser - recettes	3 012 568,50	2 046 657,08
résultat cumulé net des RAR	18 532 439,90	16 993 846,50

A. UN RESULTAT 2022 PRESERVE PAR LA CRISE ECONOMIQUE ET ENERGETIQUE

1. LE CONTEXTE GLOBAL ET L'EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES ET DES RECETTES

L'exercice 2022 est marqué par la reprise d'une activité « normale » de la collectivité, après deux années 2020 et 2021 fortement impactées par le contexte mondial de crise sanitaire. En effet, certains travaux n'avaient pu démarrer dans les délais prévus, et plusieurs services métropolitains avaient été partiellement ou totalement arrêtés notamment les transports publics, l'accès aux déchèteries ou encore l'accès aux établissements culturels.

L'évolution incertaine du contexte international, avec le déclenchement d'une guerre sur notre continent, a entraîné une hausse encore plus importante de l'inflation qui a affecté l'exécution budgétaire 2022. En effet, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 5,5 % d'une part sous l'effet de l'inflation énergétique et notamment de la hausse du carburant, et d'autre part suite à la hausse du coût de la masse salariale sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique à hauteur de 3,5 % en juillet 2022. Le dynamisme de la TVA nationale, dont une fraction est désormais perçue par les intercommunalités en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales, a notamment permis une évolution significative de la compensation ainsi mise en place.

D'une manière générale, la section de fonctionnement fait état de dépenses à hauteur de 179 932 k€ dont 162 676 k€ de dépenses réelles, soit une forte hausse par rapport à 2021 (+ 9 465 k€ soit + 5,55 %). Les recettes se sont élevées à 194 732 k€ dont 192 871 k€ de mouvements réels, soit une évolution dynamique de + 5,78 % (+ 10 632 k€).

Cette tendance à la hausse s'observe également en section d'investissement, où les dépenses ont augmenté de 12,28 % pour s'établir à 66 638 k€ en 2022 (+ 7 286 k€), principalement en ce qui concerne les dépenses d'équipement (+ 38,43 %). Les recettes d'investissement augmentent également mais de manière plus modérée (63 078 k€, soit + 372 k€ et + 0,59 %).

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 10 673 k€ en dépenses. Ce montant est stable en comparaison à celui constaté en 2021 (10 819 k€). En revanche, les restes à réaliser en recettes sont en baisse par rapport à 2021 (3 013 k€) et s'élèvent à 2 047 k€. Cette diminution résulte d'un montant important constaté dans les restes à réaliser de recettes 2021 concernant le Fonds de Compensation de la TVA.

Ainsi, après prise en compte de ces derniers, le résultat cumulé de l'année 2022 est de 16 994 k€, un résultat qui reste élevé bien qu'en légère baisse par rapport au résultat constaté fin 2021 (-1 539 k€). Il sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

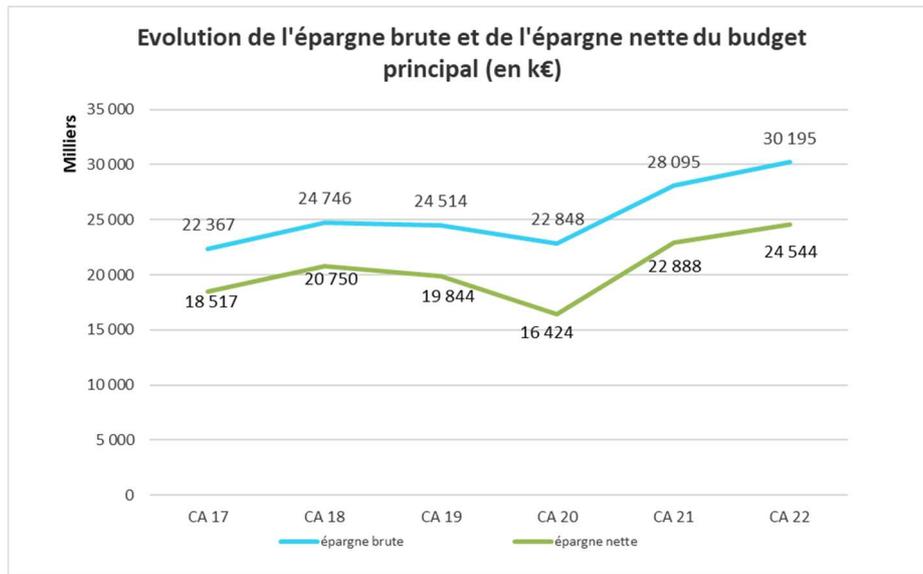
Au niveau de l'exécution du budget 2022, on constate une amélioration par rapport à l'exercice précédent. En effet, en section de fonctionnement, les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 95,88 % des inscriptions budgétaires (prenant en compte tous les ajustements effectués en cours d'année), contre 95,43 % l'an passé. Le taux d'exécution des recettes réelles est passé de 100,94 % à 102,89 %.

L'amélioration est sensiblement plus marquée du côté des dépenses d'investissement, dont les mouvements réels ont été exécutés à 64,44 % contre 63,11 % en 2021. Plus spécifiquement pour les dépenses d'équipement, l'exécution passe de 51,67 % à 59,48 %, témoignant de la reprise d'un rythme plus soutenu des investissements après une année 2021 chamboulée par le contexte sanitaire, mais également de l'engagement de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en décembre 2021 pour la période 2022-2026.

En prenant en compte les restes à réaliser, le taux d'engagement des crédits s'élève à 75,25% pour les dépenses réelles d'investissement, et à 73,03 % en ce qui concerne les dépenses d'équipement.

En revanche, en recettes, l'exécution des mouvements réels est passée de 74,09 % à 67,10 % du fait de la non-réalisation d'emprunt, alors qu'un emprunt avait été souscrit à hauteur de 8 M€ en 2021. Après intégration des restes à réaliser dans le calcul, le taux d'engagement passe à 70,18 %.

2. L'ÉVOLUTION DU NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE

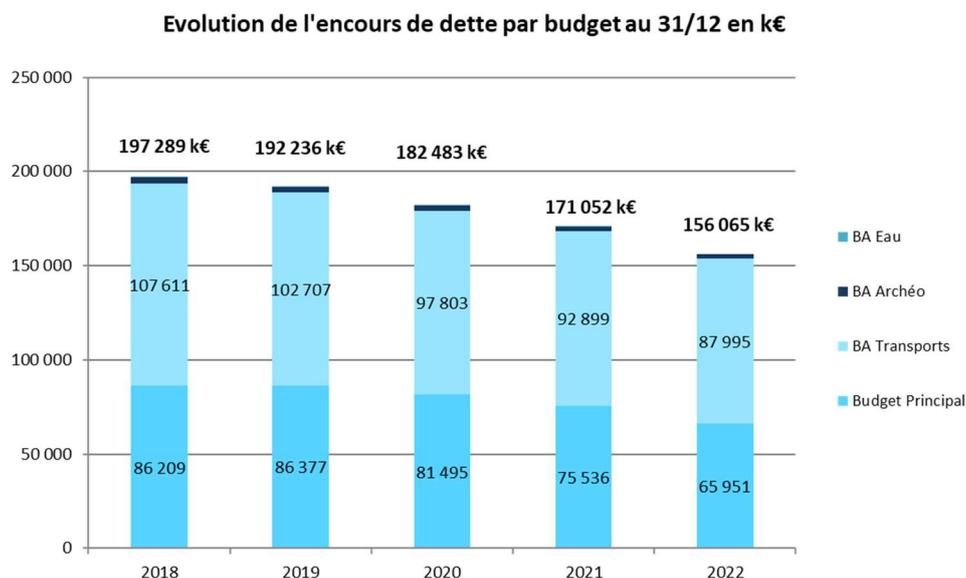


L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente l'excédent qui peut être affecté à la section d'investissement (hors opérations d'ordre) et elle doit au moins couvrir la totalité du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital des emprunts.

Depuis 2020, ces deux indicateurs sont en augmentation. Si les recettes et les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté entre 2021 et 2022, l'augmentation des ratios d'épargne s'explique par une progression plus importante des recettes réelles par rapport aux dépenses. Cette forte hausse des recettes réelles entre 2021 et 2022 résulte principalement des recettes fiscales, et notamment de la fraction de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette recette est ainsi passée de 37,6 M€ en 2021 à 41,65 M€ en 2022, soit une hausse de 4 M€, qui s'explique à la fois par la croissance économique de 2022 et par la forte inflation, l'indice des prix à la consommation ayant progressé de 5,2 % entre 2021 et 2022.

Ces résultats permettent de dégager un niveau élevé d'autofinancement affecté à la section d'investissement.

3. UNE DETTE MAITRISEE

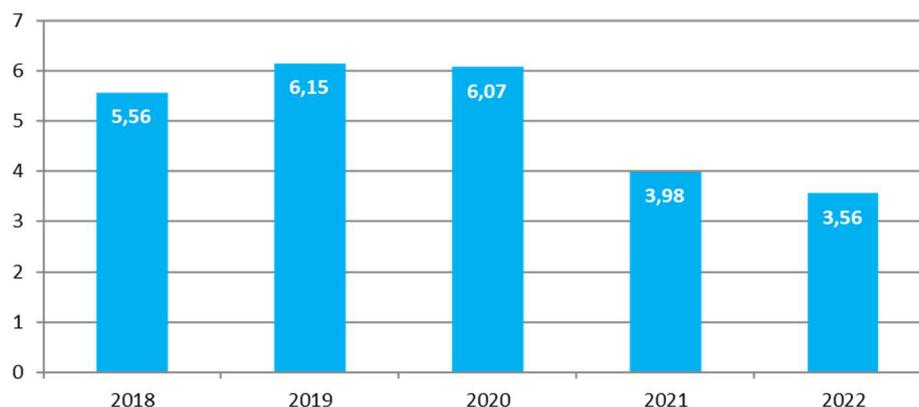


L'encours de dette tous budgets confondus est en diminution depuis 2018, passant de 197 289 k€ à 156 065 k€ à fin 2022, ce qui s'explique par une faible mobilisation de l'emprunt sur cette période, notamment sur le Budget Annexe Transports qui était contraint d'amortir en partie les emprunts mobilisés pour la réalisation des deux premières lignes de METTIS avant de recourir à de nouveaux financements externes. De même, le remboursement in fine en 2022 à hauteur de 4,9 M€ d'une émission obligataire a accéléré la diminution de l'encours consolidé de la dette (budget annexe Transports Publics et budget principal). Par ailleurs, et dans une moindre mesure, suite à la dissolution du budget annexe eau potable au 31 décembre 2022, les emprunts relatifs à cette compétence ont été transférés aux structures en charge de son exercice (Régie de l'Eau de Metz Métropole et Syndicat des Eaux de la Région Messine), contribuant à la baisse de l'encours global.

Rapporté à la population au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette représente une dette par habitant de 676 €, soit un montant bien inférieur aux métropoles de taille comparable : en effet, en 2021, ce montant était d'environ 1 300 € pour Strasbourg, 1 500 € pour Dijon et 2 500 € pour Nancy.

En 2022, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit, ni sur le budget principal, ni sur les budgets annexes.

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité du capital de la dette si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée. Compte tenu du niveau important d'épargne brute constaté et de la baisse de l'encours de dette, la capacité de désendettement de l'Eurométropole affiche une diminution constante depuis 2019. Fin 2022, elle s'établit à 3,5 années. Le seuil d'alerte étant fixé à 12 ans, l'encours de la dette métropolitaine est en conséquence dans les capacités de la Métropole à assumer son remboursement ainsi qu'à emprunter pour financer son PPI.

4. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABLES

Les versements aux communes se composent des Attributions de Compensation (AC) en fonctionnement et en investissement, et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La participation de l'Eurométropole au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est intégrée à ce chapitre, les contributions à ce fonds relevant d'une logique de péréquation horizontale nationale à l'échelle du territoire intercommunal. En 2022, l'ensemble de ces versements s'est élevé à 32 356 709 € en fonctionnement, contre 32 307 822 € en 2021, soit une stabilité de ces dépenses.

Dans le détail, les Attributions de Compensation de fonctionnement versées aux communes au titre des divers transferts de compétences se sont élevées à 25 225 366 € en 2022, contre 25 062 982 € en 2021, soit une légère hausse de 162 k€ qui s'explique par la variation de la facturation des services mutualisés entre l'Eurométropole et la Ville de Metz ainsi que par l'intégration de la commune de Roncourt.

Concernant les autres communes, les variations sont minimales en l'absence de nouveaux transferts de compétences.

A noter que si les charges transférées sont supérieures à la fiscalité économique transférée par les communes, ces dernières versent une attribution de compensation à l'Eurométropole. En 2022, cette recette était de 264 550 € et concernait 19 communes.

En investissement, la compensation du transfert de charge se traduit par un versement des communes vers l'Eurométropole. Le montant de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) 2022 s'est élevé à 4 445 333 €, contre 4 886 953 € en 2021. Cette diminution, actée par une révision libre des ACI, est due au reversement exceptionnel du produit de cessions des réseaux SFR aux 12 communes concernées. En 2023, le montant de l'ACI sera identique au niveau de 2021.

Concernant la DSC, le montant versé aux communes en 2022 s'est élevé à 6 543 900 €, soit une légère hausse par rapport à 2021 (6 507 264 €) liée à l'intégration de Roncourt.

Le prélèvement au titre du FPIC 2022 s'est établi à 587 443 €, soit un montant en forte baisse par rapport au prélèvement 2021 (737 579 €), pour une contribution totale au titre de l'ensemble intercommunal de 1 168 169 €. Le calcul de cette contribution est majoritairement basé sur l'écart entre le potentiel financier national et celui agrégé par habitant de l'EPCI. L'écart s'étant creusé entre 2021 et 2022 entre ces deux ratios, la contribution de l'Eurométropole a diminué d'une année à l'autre. Pour rappel, la répartition de la contribution entre l'Eurométropole et ses communes membres est opérée selon le droit commun, à savoir en fonction du coefficient d'intégration fiscale, puis en fonction de la population pondérée par le potentiel financier par habitant pour la répartition entre les communes.

Par ailleurs, 7 287 € ont été perçus suite à l'intégration de Roncourt, qui était auparavant bénéficiaire de ce fonds au sein de son ancien EPCI de rattachement.

B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

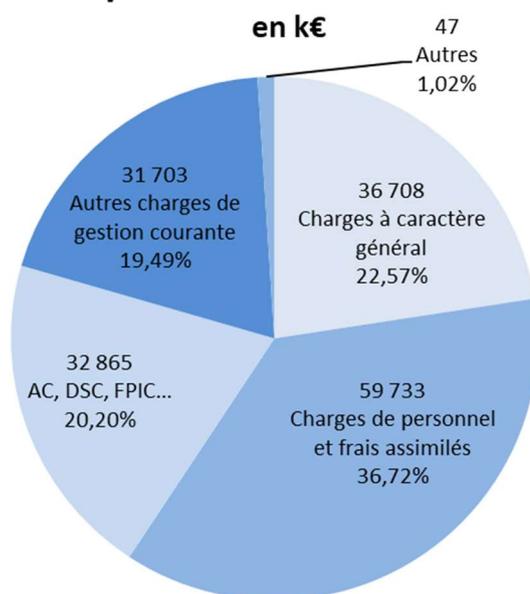
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les différentes catégories de dépenses de fonctionnement et leurs évolutions sont présentées dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	évol CA 2022 / CA 2021
Charges à caractère général	31 885 329,98	40 290 214,00	36 708 458,42	15,13%
Charges de personnel et frais assimilés	57 915 170,43	61 469 215,00	59 732 549,35	3,14%
Reversements (AC, DSC, FPIC ...)	32 772 518,51	32 865 400,00	32 864 952,85	0,28%
Autres charges de gestion courante	29 923 854,23	33 027 914,00	31 702 722,56	5,94%
Frais de fonctionnement de groupes d'élus	30 163,31	200 000,00	46 848,14	55,31%
Charges financières	1 335 448,63	1 430 000,00	1 331 993,94	-0,26%
Charges spécifiques	329 118,20	289 502,00	265 823,58	-19,23%
Dotations aux provisions	109 838,00	95 000,00	22 401,00	-79,61%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	154 301 441,29	169 667 245,00	162 675 749,84	5,43%
Opé. d'ordre de transferts entre sections (chap 042)	16 165 342,00	19 000 000,00	17 256 497,80	6,75%
Virement à la section de fonctionnement	0,00	20 821 308,90	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 165 342,00	39 821 308,90	17 256 497,80	6,75%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	170 466 783,29	209 488 553,90	179 932 247,64	5,55%

CA 2022 - Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 179,93 M€, dont 162,68 M€ de mouvements réels, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 5,55 % et + 5,43 % sur les dépenses réelles). Cette évolution s'observe sur la majorité des postes de dépenses.

Globalement, le taux d'exécution est en amélioration par rapport à 2021 puisqu'il est de 95,88 % contre 95,43 % en 2021 sur les dépenses réelles.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 36,72 % des dépenses réelles de fonctionnement et se sont élevées à 59,73 M€, soit 1,8 M€ de plus qu'en 2021, pour un taux d'exécution 2022 de 97,17 %. Il s'agit du poste de dépenses le plus important.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 à hauteur de + 3,5 %, au regard de l'inflation importante constatée en 2022. Lors de la préparation du budget supplémentaire, le niveau de revalorisation n'était pas encore connu et une évolution de + 4 % avait été anticipée, soit une inscription supplémentaire de 1,1 M€, expliquant partiellement le niveau d'exécution plus faible de ces dépenses.

Par ailleurs, le Glissement Vieillesse Technicité (+ 183 k€), les accords dits Montchalin sur la revalorisation des rémunérations dans la fonction publique et la revalorisation du SMIC expliquent également cette hausse. La revalorisation des grilles indiciaires des catégories C a également impacté la masse salariale à hauteur de 130 k€.

Les dépenses de personnel incluent également les recrutements réalisés en 2022 et comptabilisent en année pleine les recrutements réalisés au cours de l'année 2021. Afin de mettre en œuvre le PPI et renforcer les politiques métropolitaines prioritaires, les 14 postes prévus au BP ont été créés et

pourvus. Les délais de recrutement sur certains métiers en tension expliquent également un niveau d'exécution des dépenses plus faible qu'en 2021.

L'exercice 2022 est également impacté en année pleine par le transfert des agents départementaux affectés à la voirie, intervenu au 1^{er} juin 2021, même si les coûts supplémentaires sont compensés en recette par une dotation versée par le département.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles se sont élevées à 36,71 M€ en 2022, soit une évolution importante par rapport à 2021 (+ 15,13 % et + 4,8 M€), représentant ainsi 22,57 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Leur taux d'exécution 2022 était de 91,11 %, soit une amélioration par rapport à 2021 (87,94 %).

Cette hausse se constate principalement en matière de gestion des déchets (+2,38 M€). En effet, afin de tenir compte de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+10 € HT par tonne sur les déchets ultimes, représentant 26 % des apports en déchèteries), le tarif de la participation aux déchèteries a été réévalué au 1^{er} mars 2022, passant de 1,41 € HT par habitant à 1,72 € HT par habitant, et conduisant à une hausse de la dépense versée par le budget principal au budget annexe déchèteries de 821 k€. Divers marchés en lien avec cette compétence ont également évolué à la hausse, notamment les prestations de collecte des PAVE en raison de l'augmentation du nombre de ceux-ci (+ 225 k€), le marché de collecte des produits recyclables en lien avec la hausse des tonnages des multimatériaux (+ 250 k€), le marché d'entretien des véhicules qui a été davantage sollicité pour des réparations du fait du parc vieillissant (+ 204 k€) mais aussi les prestations d'incinération des déchets en raison de la facturation des refus de tri depuis 2022 par le prestataire Haganis (+ 207 k€). Enfin, la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022 a nécessité la mise en place de campagnes de communication adéquates.

L'inflation et l'envolée des prix de l'énergie constatées sur l'année 2022 jouent également sur la hausse des dépenses de fonctionnement : les dépenses d'électricité sur les bâtiments ont augmenté de 116 k€, pour un total de 426 k€. En matière de carburant, les dépenses augmentent de 172 k€ concernant les véhicules assurant la collecte des déchets, et de 117 k€ pour les autres véhicules métropolitains, soit un surcoût de 289 k€ par rapport à 2021, soit + 38,22 %.

Enfin, suite à la reprise de la gestion des routes départementales, les dégâts au domaine public sont plus nombreux, entraînant des réparations importantes (+ 348 k€). Par ailleurs, les véhicules nécessaires à l'exercice de la compétence ont été repris par l'Eurométropole, ce qui induit une hausse des dépenses d'entretien et de réparations (+ 347 k€).

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces dépenses représentent 19,49 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022, et s'établissent à 31,7 M€. Elles sont également en hausse par rapport à 2021 (+ 5,94 %).

La majeure partie de ce poste est composée des subventions et contributions versées par l'Eurométropole à divers organismes : le SDIS (8,8 M€), le Centre Pompidou-Metz (5,15 M€), Inspire Metz (3,42 M€), l'ESAL (2,1 M€), l'AGURAM (1,49 M€), le SCOTAM (343 k€), l'ONM (300 k€) ou encore au Sillon Lorrain (278 k€).

L'évolution du chapitre vient de la réévaluation de certaines de ces participations, notamment à Inspire Metz (+ 577 k€ par rapport à 2021) afin de financer plusieurs campagnes d'attractivité du territoire, et au SDIS suite à l'augmentation de la contribution du fait de la décision du conseil d'administration (+ 223 k€). Par ailleurs, une dépense exceptionnelle de 465 k€ a été réalisée en 2022 au titre de l'indemnité de résiliation de la convention des réseaux de télécommunications ayant permis la cession des réseaux à hauteur de 1 M€.

Les dépenses affectées au présent chapitre comptabilisent également les indemnités, cotisations et frais divers versés aux élus (1,1 M€) ainsi que les subventions versées aux budgets annexes (750 k€ pour le budget annexe archéologie en 2022).

LES AUTRES DEPENSES

Les reversements se composent des AC, de la DSC et du FPIC, dont les évolutions ont été précédemment détaillées (cf. partie 1, A. 4).

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont en légère hausse et ont représenté 47 k€ en 2022. Ce montant concerne uniquement les frais de personnel relatifs aux collaborateurs de groupe, aucune autre dépense n'ayant été réalisée.

Les charges financières se sont élevées à 1,3 M€. Elles concernent le remboursement des intérêts de la dette et sont stables par rapport à 2021, malgré la hausse des taux d'intérêts dans le contexte inflationniste actuel. Cela s'explique par la structure du remboursement des emprunts, qui comprend des échéances dégressives d'années en années. Par ailleurs aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2022.

Les charges spécifiques regroupent les annulations de titres sur exercices antérieurs et se sont élevées à 266 k€.

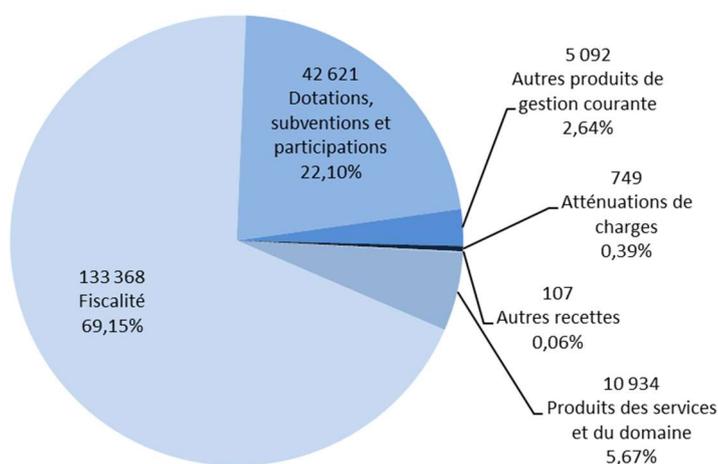
Enfin, une seule provision a été constituée en 2022 à hauteur de 22 k€ pour risques d'irrecouvrables.

b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	évol CA 2022 / CA 2021
Atténuations de charges	449 787,49	261 000,00	748 904,23	66,50%
Produits divers	14 901 033,99	15 230 710,00	16 026 020,35	7,55%
Fiscalité	126 824 800,56	129 560 700,00	133 367 891,00	5,16%
Dotations et Participations	39 960 968,52	42 403 703,00	42 621 205,34	6,66%
Produits financiers	0,40	1,00	0,40	0,00%
Produits spécifiques	133 393,40	0,00	106 566,16	-20,11%
Reprise sur amortissements	126 500,00	0,00	0,00	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	182 396 484,36	187 456 114,00	192 870 587,48	5,74%
Opé. d'ordre de transferts entre sections (chap 042)	1 703 740,21	3 500 000,00	1 861 445,79	9,26%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 703 740,21	3 500 000,00	1 861 445,79	9,26%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	184 100 224,57	190 956 114,00	194 732 033,27	5,78%

Les recettes présentent une hausse de 5,78 %, et 5,74 % en ce qui concerne les mouvements réels, soit + 10 632 k€ en valeur (dont + 10 474 k€ sur les mouvements réels). Hormis les produits spécifiques et la reprise sur amortissements, tous les postes de recettes sont concernés par cette tendance.

CA 2022 - Recettes réelles de fonctionnement en k€



LES RECETTES FISCALES

Elles représentent 69,15 % des recettes réelles de fonctionnement, soit la ressource la plus importante.

Leur produit s'est élevé à 134,57 M€¹, en hausse de 6,42 %, soit + 8 M€ par rapport à 2021. Par rapport à la prévision budgétaire initiale, le montant perçu est supérieur de 7 M€, sans augmentation des taux.

fiscalité	2021	2022		évol CA 22/ CA 21
	CA	BP	CA	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	20 530 855	20 965 000	21 759 755	5,99%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 649 369	15 000 000	15 100 617	-3,51%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 549 738	1 500 000	1 578 151	1,83%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 537 169	3 320 000	3 851 780	8,89%
sous-total fiscalité entreprises	41 267 131	40 785 000	42 290 303	2,48%
Taxe d'Habitation (TH)	1 442 655	1 270 000	1 263 663	-12,41%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 421 023	6 675 000	6 741 095	4,98%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	119 322	120 000	124 079	3,99%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	259 415	260 000	266 401	2,69%
sous-total fiscalité ménages	8 242 415	8 325 000	8 395 238	1,85%
rôles supplémentaires 73111	777 466		247 553	-68,16%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	28 978 362	29 900 000	30 047 731	3,69%
Taxe Locale de Séjour	718 726	900 000	1 117 943	55,55%
Taxe GEMAPI	1 155 527	1 148 000	1 157 571	0,18%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	861 230	840 000	992 134	15,20%
Taxe d'Aménagement (TA)	3 483 883	2 800 000	4 017 257	15,31%
sous-total fiscalité spécialisée	35 197 728	35 588 000	37 332 636	6,07%
Allocations compensatrices	2 871 948	2 870 000	4 393 555	52,98%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH	37 601 703	39 450 000	41 645 733	10,75%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE				
AC (compensation fiscalité)	264 014	264 000	264 550	0,20%
sous-total compensations fiscales	40 737 665	42 584 000	46 303 838	13,66%
TOTAL	126 222 405	127 282 000	134 569 568	6,61%

La principale évolution par rapport à 2021 concerne la fraction de TVA nationale, perçue depuis 2021 afin de compenser la suppression de la TH sur les résidences principales : en effet, son produit 2022 s'élève à 41,65 M€ contre 37,6 M€ en 2021, soit + 4 M€. Cela s'explique par un dynamisme de cette ressource bien plus élevé que prévu, en lien avec l'inflation, puisque les prévisions budgétaires pour 2022 anticipaient une évolution de + 5,5 %. Au final, elle s'établit à + 9,6 % au CA 2022. Cependant, le produit définitif de cette ressource de l'année n ne sera arrêté qu'en n+1, et la trajectoire finale semble être inférieure à ces + 9,6 %, ce qui devrait conduire à une régularisation en 2023 au titre de la fraction de TVA perçue en 2022. Le dynamisme de cette ressource nationale est très volatile, particulièrement dans le contexte actuel, ce qui rend plus difficile la prévision budgétaire en début d'exercice.

On observe également une augmentation de 1,5 M€ des allocations compensatrices (+ 52,98 %), qui concerne principalement la CFE du fait de la réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels.

Le produit de CFE (21,76 M€) augmente de 1,2 M€, ce qui s'explique d'une part par l'installation d'Amazon sur le territoire métropolitain et d'autre part par la reprise de l'activité économique post crise sanitaire.

¹ La différence constatée entre le montant affiché sur le graphique (133 368 k€) et celui sur le tableau ci-dessous (134 570 k€) est liée à la prise en compte des allocations compensatrices (imputées en chapitre 74), de la taxe d'aménagement (perçue en investissement) et de la non prise en compte du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le produit de CVAE (15,1 M€) est en revanche en diminution de près de 550 k€. Cette évolution est en lien avec le calendrier de perception de cette ressource, versée aux EPCI en n+2. Ainsi, le montant perçu en 2022 correspond au résultat des entreprises constaté en 2020, soit un exercice impacté par la crise sanitaire, cependant de manière moindre que ce qui avait été anticipé initialement.

La légère hausse constatée sur le produit de la fiscalité ménages (8,395 M€) est en lien avec la revalorisation des bases fiscales et l'augmentation des bases physiques (+ 2,28 %), ainsi qu'à l'intégration de la fiscalité liée à la commune de Roncourt qui a rejoint l'Eurométropole au 1^{er} janvier 2022. La recette de taxe d'habitation à hauteur de 1,26 M€ concerne depuis 2021 uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, qui n'a pas fait l'objet de suppression.

En matière de fiscalité spécialisée, la TEOM (30,047 M€), dont le taux n'a pas évolué, a exclusivement bénéficié de la dynamique de revalorisation des bases fiscales, ainsi qu'à l'évolution des bases physiques.

Le produit perçu au titre de la taxe GEMAPI (1,16 M€) est quant à lui en très légère hausse suite à l'intégration de la commune de Roncourt. Pour mémoire, la Métropole a maintenu une recette de 5 € par habitant.

Après deux exercices où l'activité touristique avait été particulièrement impactée par la crise sanitaire, les recettes liées à la taxe locale de séjour se sont élevées à 1,1 M€ en 2022, soit une hausse d'environ 400 k€ par rapport à 2021, témoignant d'une reprise très dynamique de ce secteur. Il s'agit du niveau le plus élevé constaté depuis le transfert de cette ressource à la Métropole en 2017.

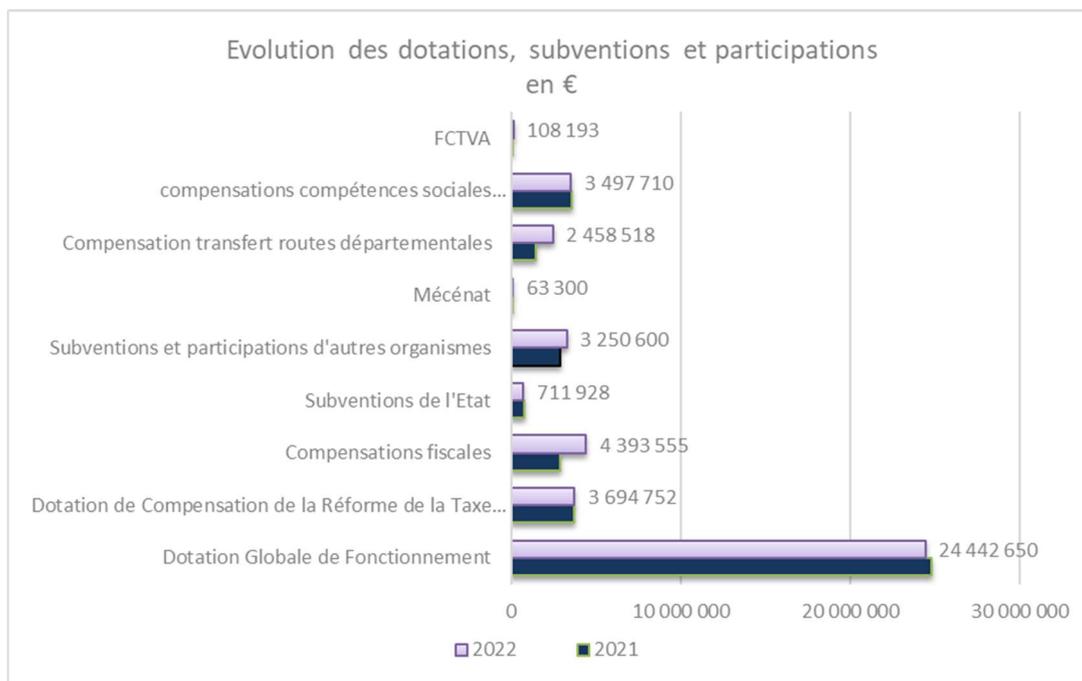
Le produit de taxe d'aménagement (4,017 M€) perçu au titre des permis de construire déposés, augmente également (+ 15,31 %) du fait d'un nombre plus important de dossiers traités en 2022, tout comme le produit de TCCFE (0,992 M€ soit + 15,20 %). Pour rappel, ces deux recettes sont en partie reversées aux communes, à hauteur de 90 % pour la première et de 50 % pour la seconde.

Enfin, les recettes fiscales comprennent le produit issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), versé dans le cadre du dispositif de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle, dont le montant est resté stable (6,9 M€).

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations, subventions et participations représentent 22,10 % des recettes réelles de fonctionnement et leur produit s'est élevé à 42,6 M€. Ces recettes ont augmenté de 6,66 % par rapport à 2021, soit en valeur une hausse de 2,66 M€.

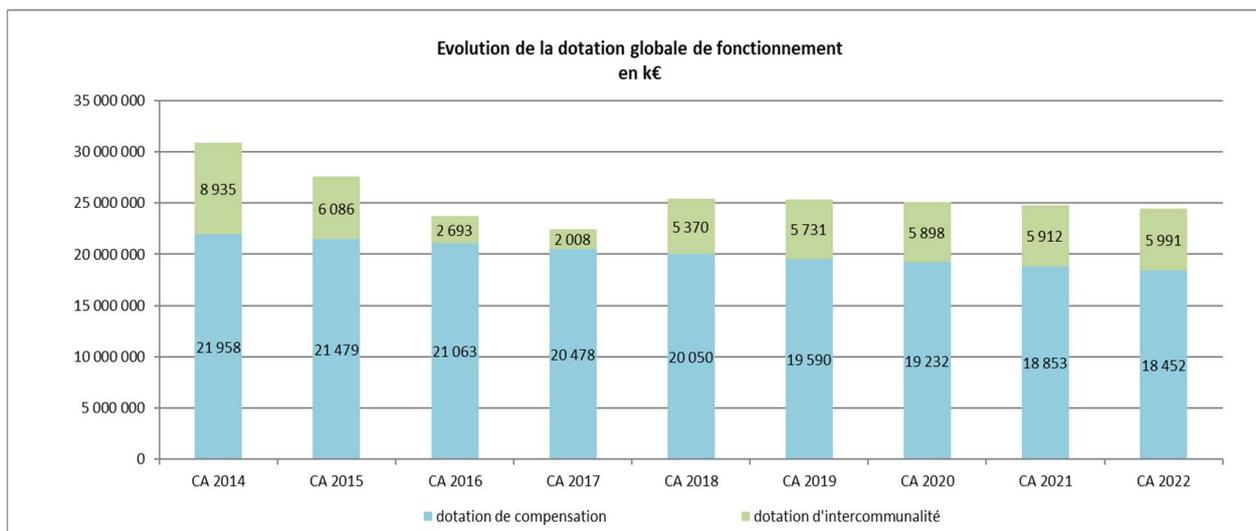


Cette variation s'explique principalement par le montant de la compensation versée par le département suite au transfert des voiries départementales au 1^{er} juin 2021, dont le montant perçu pour l'année 2022 s'est élevé à 2,46 M€ contre 1,43 M€ en 2021 qui correspondait aux 7 mois d'exercice de la compétence par la métropole.

Par ailleurs, les compensations fiscales font état d'une hausse de 1,52 M€, du fait de la réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels sur laquelle est assise la cotisation foncière des entreprises (cf partie 1, B, 1, a).

La dotation globale de fonctionnement diminue par rapport à 2021, portant son montant 2022 à 24 442 650 € contre 24 765 355 €, soit une baisse de 323 k€ (- 1,30 %). De manière plus détaillée, comme l'année précédente, la baisse se concentre sur la dotation de compensation, qui correspond à l'ancienne dotation de compensation versée suite à la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle, qui fait l'objet d'un écrêtement annuel.

Concernant la dotation d'intercommunalité, elle évolue très légèrement à la hausse du fait de l'augmentation de la population entre 2021 et 2022 sur le territoire métropolitain, notamment avec l'intégration de Roncourt (+ 79 k€).



La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est identique à l'année précédente (3 694 752 €).

D'autres recettes composent les dotations et participations.

Il s'agit notamment des subventions et participations versées par l'Etat ou des organismes qui en dépendent à hauteur de 712 k€. Il s'agit notamment de subventions concernant la compétence cohésion sociale au titre de la mise en place du plan pauvreté (214 k€) et l'habitat pour la réalisation d'études sur les copropriétés dégradées (127 k€). Enfin, une subvention de 94 k€ de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été versée au Conservatoire au titre de son fonctionnement et de ses projets d'enseignements artistiques.

Les compensations versées à l'Eurométropole suite au transfert des compétences sociales départementales représentent environ 3,5 M€, dont 2,2 M€ pour la prévention spécialisée, 1,16 M€ pour le fonds de solidarité logement et 66 k€ pour le fonds d'aide aux jeunes.

Des subventions et participations de la part d'autres organismes ont été perçues pour 3,25 M€. Il s'agit notamment du produit résultant des soutiens versés par Citéo à la fois pour les écoemballages à hauteur de 2,7 M€, soit + 600 k€ environ par rapport à 2021 en lien avec la hausse des matériaux recyclables collectés (la collecte de ces derniers ayant été impactée par la crise sanitaire, les montants perçus sur les exercices 2020 et 2021 étaient en baisse par rapport à 2019), et à la fois au titre du soutien à la mise en place d'une campagne de communication concernant l'extension des consignes de tri (150 k€). Toujours en matière de gestion des déchets, une subvention de 62 k€ a été perçue pour financer l'étude sur les biodéchets. L'Eurométropole a également obtenu une subvention de 50 k€ du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour financer l'achat de matériel spécifique ; des recettes relatives à l'Opéra-Théâtre issues des coproductions (58 k€), notamment concernant la création lyrique « Enigma » développée en coproduction avec l'Opéra de Montréal, qui a reçu des soutiens du Fonds de Création Lyrique (FCL) et de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) ou encore des subventions pour la transition écologique et énergétique (137 k€) et notamment des fonds européens pour la réalisation d'animations sur les sites Natura 2000.

63 k€ ont été perçus au titre des recettes de Mécénat pour l'Opéra-Théâtre concernant les saisons 2021-2022 et 2022-2023. Ces recettes reposent en partie sur le Club Partenaires de l'Opéra-Théâtre qui comptait 35 entreprises partenaires en 2022.

Enfin, la récupération du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'est élevée à 108 k€.

LES AUTRES PRODUITS

En 2022, ils se sont élevés à 16 M€, soit une hausse de 1 M€ par rapport à 2021.

Ils se composent tout d'abord des recettes liées au stationnement : le produit du forfait post-stationnement est en hausse de 244 k€ par rapport à 2021 (1,1 M€ en 2022) suite à une reprise « normale » du stationnement en voirie ; les recettes des parkings métropolitains gérés en régie (Coislin, Maud'huy, Amphithéâtre à Metz ainsi que les parkings de Montigny-lès-Metz) sont en augmentation également (1,9 M€ de recettes en 2022 contre 1,5 M€ en 2021). La reprise post crise sanitaire explique en partie cette hausse, mais également la hausse de fréquentation du parking de l'Amphithéâtre. Les redevances liées à l'exploitation des parkings en DSP ont représenté 1,75 M€, soit une hausse de 201 k€ par rapport à 2021, qui s'explique de la même manière.

En matière de gestion des déchets, la redevance spéciale ordures ménagères s'est élevée à 915 k€, soit une nouvelle hausse par rapport à 2021 (823 k€) en raison de la fin de la mise en place de l'allègement spécial décidé dans le cadre de la crise sanitaire. Le produit des ventes de déchets recyclables augmente également mais de manière plus importante (2,1 M€ soit + 814 k€), qui s'explique d'une part par des tonnages plus importants, mais également par l'envolée des prix de reprise qui concerne l'ensemble des matériaux. A titre d'exemple, ces prix ont augmenté de 1 300 % concernant le plastique et de 600 % pour le carton.

Certaines recettes sont liées à la masse salariale : il s'agit des remboursements liés aux mises à disposition de personnel auprès notamment de Haganis, de la Ville de Metz, du Centre Pompidou-Metz, du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) et d'Inspire Metz pour 3,34 M€, ainsi que des refacturations de personnel et de frais généraux aux budgets annexes pour 1,6 M€.

Les recettes des équipements culturels se sont élevées à 918 k€, soit en hausse par rapport à 2021 (813 k€). Cette augmentation s'explique par un retour à la normale de la fréquentation suite à la pandémie mondiale, notamment concernant l'Opéra-Théâtre et le musée. En effet, pour le premier, les recettes de billetterie augmentent de 111 k€ pour s'élever à 507 k€ en 2022, contre 396 k€ en 2021 et 336 k€ en 2020. Concernant le Musée, le retour des visiteurs a entraîné une hausse des recettes de la boutique ainsi que de la billetterie (+ 24 k€). Pour rappel, bien que l'entrée soit gratuite, les visites guidées restent payantes. En outre, l'établissement a constaté des visites de groupes plus fréquentes : sur environ 60 000 visiteurs, 13 218 concernaient des visites de groupes.

En ce qui concerne le Conservatoire, les recettes liées aux frais d'inscription observent en revanche une diminution par rapport à l'exercice précédent (312 k€ contre 370 k€ en 2021), qui s'explique par le fait que la tarification sociale a bénéficié davantage de familles cette année ;

55 k€ ont concerné les recettes liées aux locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz. 8 k€ leur sont refacturés au titre de la taxe foncière, ainsi qu'à GL Events pour Metz Expo (154 k€).

Concernant la compétence voirie et espaces publics, le transfert des routes départementales a entraîné un nombre de dégâts au domaine public plus important, et en conséquence une augmentation des indemnités d'assurances (294 k€ contre 180 k€ en 2021). En 2022 par ailleurs, une indemnité importante a été perçue à la suite du sinistre survenu en 2021 sur le Pont des Roches à Metz. 268 k€ concernent des refacturations suite à la réalisation d'entrées charretières.

Les redevances d'occupation du domaine public concernent le domaine de l'énergie (électricité, chauffage, gaz pour 325 k€), les réseaux téléphoniques (285 k€) ainsi que l'activité de Congrès (89 k€ pour Metz Expo Evènements et 16 k€ pour le Centre de Congrès).

Des redevances d'exploitation des fermiers et concessionnaires sont également versées concernant l'accomplissement des missions au titre du service public de gaz, d'électricité et de réseaux de chaleur et de froid urbain (506 k€), le Parc des Expositions (30 k€), le Centre de Congrès (42 k€), les redevances « Nœud de Raccordement d'Abonnés » versées par Orange (17 k€) et le crématorium (19 k€).

Enfin, 40 k€ ont été perçus au titre de la fréquentation des aires d'accueil des gens du voyage et 45 k€ pour le loyer versé pour l'occupation de l'Institut Lafayette.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Ces recettes qui s'élèvent à 749 k€ observent une nette hausse par rapport à 2021 (+ 66,50 %), sont principalement composées des remboursements relatifs à la masse salariale (indemnités journalières, remboursements et régularisations diverses). L'augmentation de ce poste est due au remboursement de l'indemnité d'inflation qui a été versée à certains agents selon leurs revenus afin de faire face à l'augmentation des prix de l'énergie, ainsi qu'à des rattrapages des années antérieures concernant des remboursements d'indemnités journalières.

LES PRODUITS SPECIFIQUES

Toutes les cessions réalisées par l'Eurométropole ainsi que les annulations de mandats sur exercices antérieurs sont comptabilisées sur ce chapitre. Pour 2022, il s'agit notamment de la vente d'un violoncelle par le Conservatoire, de bennes ainsi que de véhicules pour un montant total de 63 k€.

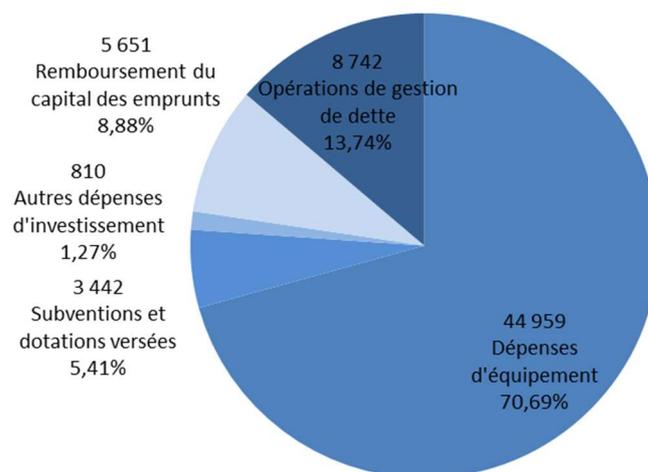
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	évol CA 2022 / CA 2021
Immobilisations incorporelles	3 316 141,33	9 355 697,46	5 062 197,46	52,65%
Subventions d'équipement versées	4 103 689,11	13 598 069,00	6 274 077,55	52,89%
Immobilisations corporelles	13 543 829,58	31 539 709,38	17 732 043,87	30,92%
Immobilisations en cours	11 515 004,09	21 095 094,19	15 891 103,91	38,00%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	32 478 664,11	75 588 570,03	44 959 422,79	38,43%
Dotations, fonds divers et réserves	2 745 180,94	3 405 000,00	3 400 798,33	23,88%
Subventions d'investissement	0,00	67 848,00	41 579,00	
Emprunts et dettes assimilées	14 898 318,52	14 966 000,00	14 402 713,84	-3,33%
Participations et créances rattachées	2 231 000,00	3 274 000,00	55 000,00	-97,53%
Autres immobilisations financières	3 250 000,00	0,00	0,00	-100,00%
Opérations sous mandat	1 343 711,89	1 407 806,82	745 415,80	-44,53%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	56 946 875,46	98 709 224,85	63 604 929,76	11,69%
Opé. d'ordre de transferts entre sections (chap 040)	1 703 740,21	3 500 000,00	1 861 445,79	9,26%
Opé. Patrimoniales (chap 041)	701 838,62	1 364 360,00	1 171 765,45	66,96%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 405 578,83	4 864 360,00	3 033 211,24	26,09%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	59 352 454,29	103 573 584,85	66 638 141,00	12,28%

CA 2022 - Dépenses réelles d'investissement

en k€



Les dépenses d'investissement se sont élevées à 66,64 M€ en 2022, dont 63,6 M€ de mouvements réels. On observe une évolution à la hausse par rapport à 2021 de + 12,28 %, et + 11,69 % sur les mouvements réels. L'augmentation concerne particulièrement les dépenses d'équipement (+ 38,43 %).

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT - 44,96 M€ - 70,69 %

Les dépenses d'équipement repartent à la hausse puisqu'on constate une évolution d'environ + 12,5 M€ d'une année à l'autre. Cette forte mobilisation de crédits est en lien avec la reprise de l'investissement après plusieurs exercices impactés par la pandémie, mais également avec la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 qui prévoit des projets d'envergure notamment en matière de mobilité et d'espaces publics (+ 6,2 M€ de dépenses réalisées pour cette seule compétence entre 2021 et 2022). L'exercice 2022 a également amorcé le programme de développement des déchèteries métropolitaines, avec l'acquisition d'un terrain qui permettra l'extension de la déchèterie de Metz Nord (318 k€).

L'augmentation des dépenses d'équipement s'explique aussi par la montée en puissance de la délégation des aides à la pierre, qui a mobilisé 2,6 M€ de crédits au titre des aides versées aux propriétaires, dont 2,57 M€ concernant le parc privé et 40 k€ pour le parc public.

Enfin, des projets précédemment démarrés se sont poursuivis en 2022, comme la création de l'aire d'accueil de gens du voyage de Metz-Seulhotte et l'extension de celle de Marly-Montigny (3,7 M€).

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES – 3,4 M€ - 5,41 %

Ces dépenses sont constituées du reversement de la taxe d'aménagement aux communes à hauteur de 3,4 M€ en 2022 ainsi que du reversement sur attributions de compensation pour les communes de Vaux et Longeville-lès-Metz (39 k€). Suite à la révision libre appliquée en 2022 pour les AC d'investissement, concernant ces deux communes, le montant reversé au titre de la cession des réseaux était supérieur au montant à verser par ces dernières, conduisant de manière exceptionnelle à une dépense de l'Eurométropole en leur faveur.

LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS – 5,65 M€ - 8,88 %

Le remboursement des échéances du capital des emprunts a augmenté de 400 k€ par rapport à 2021 pour s'établir à 4,44 M€ en 2022. Cela fait notamment suite à la souscription d'un nouvel emprunt en 2021 dont les échéances ont été comptabilisées en année pleine sur 2022.

Comme les années précédentes, 490 k€ concernent la constitution d'une provision semi-budgétaire afin d'anticiper le remboursement d'un emprunt obligataire conclu en 2013. L'échéance 2022 étant la dernière, cet emprunt est désormais entièrement remboursé.

Enfin, ce chapitre regroupe également le remboursement des cautions versées pour les composteurs ainsi que pour les aires d'accueil des gens du voyage (10 k€).

LES OPERATIONS DE GESTION DE DETTE – 8,7 M€ - 13,74 %

Elles correspondent à deux contrats de prêt dits « crédits long terme reconstituables », qui offrent la possibilité de pratiquer de manière infra annuelle des remboursements de capital afin de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard de notre niveau de trésorerie. Cette dépense trouve son pendant en recette.

LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – 810 K€ - 1,27 %

Il s'agit pour partie des dépenses réalisées dans le cadre d'opérations pour compte de tiers, principalement les communes membres en matière de voirie, pour lesquelles l'Eurométropole effectue la totalité des travaux et refacture par la suite au tiers la part de travaux relevant de sa compétence. Ces dernières ont mobilisé 745 k€ de crédits en 2022 contre 1,34 M€ en 2021.

Ce poste regroupe également les participations prises au sein du capital de certains organismes. En 2022, ont été actées la participation de l'Eurométropole à la Fondation de coopération scientifique ID+ Lorraine à hauteur de 50 k€ ainsi qu'à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS du Sillon Lorrain) pour 5 k€.

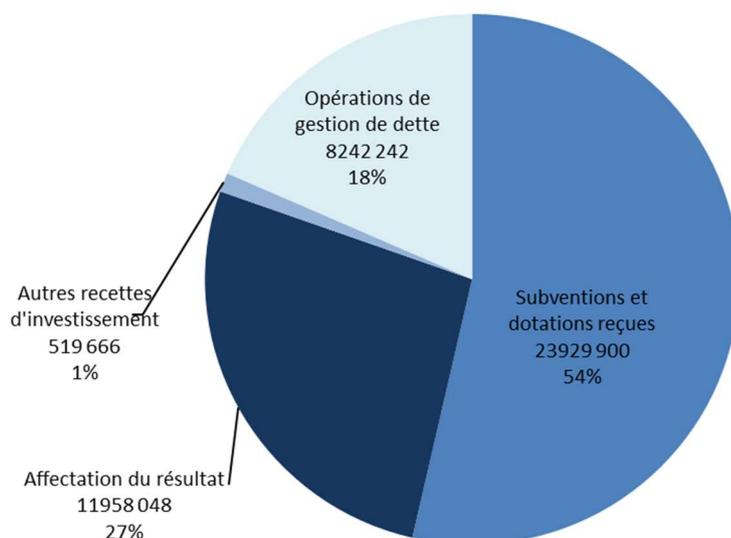
Globalement, ce regroupement est en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (6,8 M€ soit – 6 M€) puisqu'il comptabilisait l'avance versée au budget annexe Zones en régie à hauteur de 3,25 M€, non nécessaire en 2022. Les prises de participations étaient également plus importantes (2,2 M€).

b. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se sont élevées à 63 M€, dont 44,65 M€ de mouvements réels. En comparaison à 2021, ces dernières sont globalement stables (+ 0,59 %), mais des variations importantes sont constatées sur certains chapitres d'une année à l'autre.

	Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	évol CA 2022 / CA 2021
Affectation du résultat	170 374,43	11 958 047,54	11 958 047,54	6918,69%
Dotations, Fonds divers et Réserves (hors affectation)	8 135 028,41	14 086 300,00	10 888 133,52	33,84%
Subventions d'investissement	10 697 661,46	17 183 462,79	13 041 766,01	21,91%
Emprunts et dettes assimilées	17 204 477,54	20 563 140,00	8 262 527,33	-51,97%
Immobilisations	0,00	1 602 000,00	0,00	
Autres recettes d'investissement	9 631 286,75	1 147 070,03	499 381,42	-94,82%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	45 838 828,59	66 540 020,36	44 649 855,82	-2,59%
Virement de la section de fonctionnement	0,00	20 821 308,90	0,00	
Opé. d'ordre de transferts entre sections (chap 040)	16 165 342,00	19 000 000,00	17 256 497,80	6,75%
Opé. Patrimoniales (chap 041)	701 838,62	1 364 360,00	1 171 765,45	66,96%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16 867 180,62	41 185 668,90	18 428 263,25	9,26%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 706 009,21	107 725 689,26	63 078 119,07	0,59%

CA 2022 - Recettes réelles d'investissement en k€



L'affectation du résultat s'élève à environ 12 M€, soit une nette hausse par rapport à 2021 où la section d'investissement en nécessitait peu (170 k€).

Les subventions et dotations ont représenté 23,93 M€ contre 18,8 M€ en 2021, en hausse d'environ 5 M€. Ces évolutions concernent le produit de Taxe d'Aménagement (+ 534 k€ soit un produit 2022 de 4 M€), en hausse en raison d'un nombre de dossiers croissant, corrélativement à la dépense puisque ce produit est reversé aux communes à hauteur de 90 %. La recette de FCTVA s'est élevée à 6,87 M€ en 2022 contre 4,65 M€ en 2021. La somme perçue en 2022 prend en compte un rattrapage de 2020 à hauteur de 2 M€.

Les subventions d'investissement perçues augmentent à hauteur de 2,3 M€. Le produit des amendes de police est principalement concerné : cette recette s'est élevée à 2,44 M€ soit une hausse de 878 k€ par rapport à 2021, du fait du retour à la normale après la crise sanitaire.

L'augmentation des subventions d'investissement s'explique également par la montée en puissance des aides versées par l'ANAH dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, qui a mobilisé 2 M€ de crédits en recettes, principalement pour les aides au parc privé, et en parallèle 2,6 M€ en dépenses. En revanche, peu de mouvements ont eu lieu concernant le parc public, les bailleurs ayant subi des retards dans le lancement de leurs opérations et n'ayant ainsi pu solliciter le versement des aides en 2022.

Des subventions ont été perçues au titre du financement de certains projets d'investissement métropolitains : 256 k€ de la Direction Départementale des Territoires pour la réfection de l'assainissement de l'aire d'accueil de Marly-Montigny, 381 k€ pour les travaux et études liés à la compétence GEMAPI (dont 305 k€ de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 76 k€ de la Région Grand Est), 103 k€ de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales, un acompte de 52 k€ pour la rénovation de l'Opéra-Théâtre au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou encore 50 k€ attribués dans le cadre du plan France Relance pour la réalisation d'un parcours de cybersécurité en matière de systèmes d'information. Par ailleurs, 275 k€ ont été versés par le

Département au titre de la soulte visant à compenser l'absence de transfert de biens immobilier dans le cadre du transfert des voiries départementales.

Ces recettes comprennent également les refacturations à la Ville de Metz des investissements informatiques réalisés par la Direction mutualisée des Systèmes d'Information (2,35 M€).

Enfin, les attributions de compensation d'investissement versées par les communes ont légèrement baissé par rapport à 2021 (4,45 M€ contre 4,89 M€ en 2021) suite à la mise en place d'une révision libre, comme vu précédemment, pour le reversement exceptionnel du produit de cessions des réseaux SFR de 12 communes du territoire métropolitain.

Les autres recettes d'investissement sont en forte baisse en raison de la perception en 2021 du remboursement d'avances de trésorerie consenties à la SAREMM en 2016 et 2017 dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre à hauteur de 9 M€. En 2022, elles sont exclusivement composées des remboursements des travaux effectués dans le cadre des maîtrises d'ouvrage déléguées pour le compte d'autres collectivités, principalement pour les communes membres en matière de voirie et d'espaces publics.

En 2022, aucun emprunt n'a été souscrit pour le financement des investissements métropolitains, tandis qu'en 2021, la somme de 8 M€ avait été perçue suite à la souscription d'un contrat fin 2020. La recette de 8,26 M€ correspond à la gestion des contrats long terme renouvelables (faisant également l'objet d'une inscription à due concurrence en dépenses) réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie et est sans impact sur l'encours de dette.

PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évolution des dépenses et recettes pour chaque politique publique est détaillée ci-après selon les trois grandes priorités métropolitaines :

- la cohésion sociale et territoriale
- la transition écologique et énergétique
- le développement économique et l'attractivité du territoire.

Un dernier paragraphe aborde les moyens dédiés aux ressources et à la stratégie afin de permettre la mise en œuvre de ces dernières.

Fonctionnement

En k€

	CA 2021		CA 2022	
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	57 663	10 091	59 349	12 005
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	32 764	39 472	34 791	41 868
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	32 878	3 604	36 161	3 972
RESSOURCES ET STRATEGIE	30 996	129 229	32 374	135 027
TOTAL	154 301	182 396	162 676	192 871

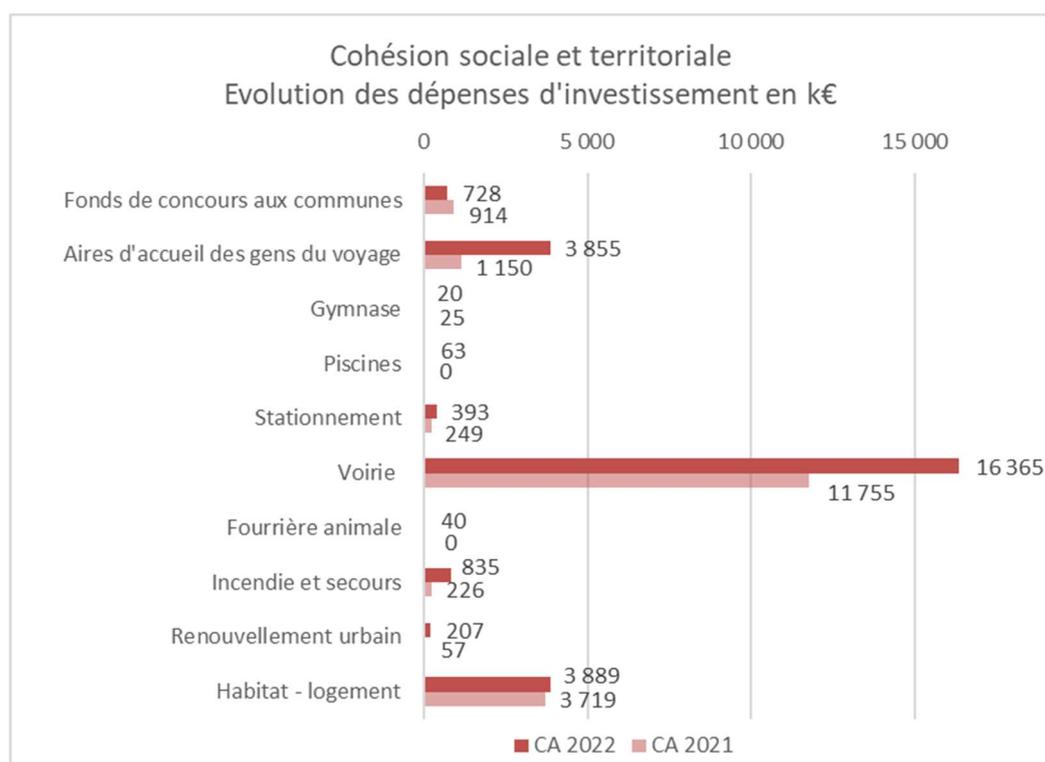
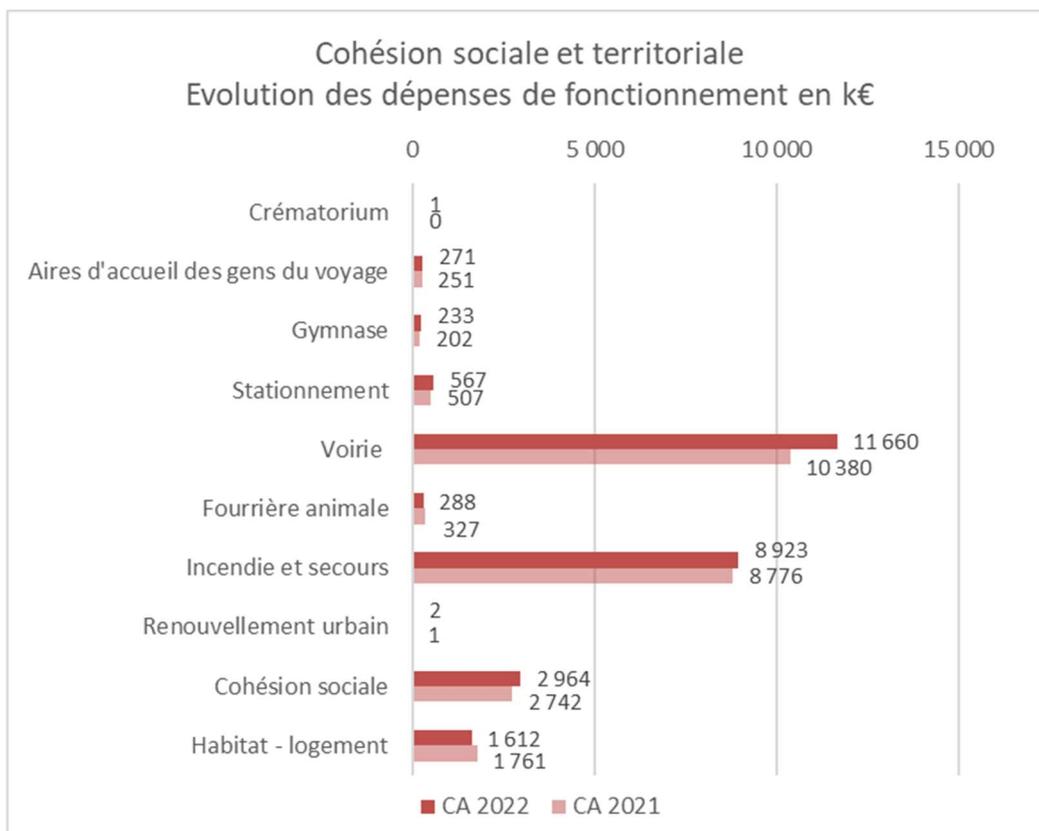
Investissement

En k€

	CA 2021		CA 2022	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	20 840	7 719	29 836	10 221
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	7 161	1 160	8 622	700
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	6 529	9 206	4 392	176
RESSOURCES ET STRATEGIE	22 417	27 753	20 754	33 553
TOTAL	56 947	45 839	63 605	44 650

A. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Cette priorité regroupe les actions permettant le développement harmonieux du territoire de l'Eurométropole, l'épanouissement et la sécurité de ses habitants.



Au total, cette politique a mobilisé 52,92 M€ en 2022, dont 26,52 M€ en fonctionnement et 26,4 M€ en investissement, soit une évolution de + 9,92 M€ par rapport à 2021, particulièrement observable sur la section d'investissement.

Les crédits dédiés à la **compétence voirie et espaces publics** sont en hausse tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette évolution s'explique en partie par le transfert des voiries départementales, prise en charge en année pleine en 2022. Ce transfert a eu des impacts importants en matière de dépenses : des travaux urgents ont dû être réalisés sur certaines routes et ouvrages, l'état du réseau étant très dégradé car manifestement insuffisamment entretenu ces dernières années ; les dégâts au domaine public sont également plus nombreux et particulièrement coûteux du fait d'un nombre de routes plus important sous la responsabilité de l'Eurométropole (+ 348 k€ par rapport à 2021 pour les réparations).

L'évolution à la hausse des dépenses d'investissement est également en lien avec le démarrage du PPI 2022-2026 dont l'année 2022 traduit la volonté de l'Eurométropole de mettre en œuvre les actions prévues dans ce cadre, notamment la remise en état des grands axes structurants et la mise en sécurité des routes métropolitaines.

Les enveloppes annuelles de voirie telles que définies par la CLECT en 2018 (routes communales), par la CLERCT en 2021 (transfert des routes départementales), ainsi que par les budgets complémentaires votés dans le cadre du PPI au titre du Plan d'aménagement et de mise en sécurité et du plan de rattrapage ont permis la réalisation de 50 opérations de rénovation des chaussées et/ou trottoirs sur les 45 communes, et 20 opérations de voirie sur les routes départementales pour 7,6 M€.

D'autres réalisations ont porté sur la voirie (783 k€) et le remplacement des luminaires sur les zones d'activité (177 k€), sur la requalification et sécurisation de voiries à Metz (rue des Mirabelles, rue Sganzin ...) et hors Metz (rue de Gargan à Peltre, création de carrefours à feux à Marly, sécurisation de la rue des jardins au Ban-Saint-Martin, entrée de ville route de Jouy à Moulins-Lès-Metz).

Les études pour la requalification de la rue Serpenoise ont également été lancées en 2022 (200 k€).

La reconstruction d'un ouvrage situé à Peltre qui a fait l'objet d'un budget supplémentaire en 2022 a été initiée pour un montant de 98 k€ et sera achevée au printemps 2023.

Plusieurs opérations de modernisation ou de gros entretien des équipements existants ont également été réalisées : sur les carrefours à feux (168 k€), sur la signalisation horizontale et verticale (378 k€), sur les dispositifs de contrôle d'accès / jalonnement dynamique des parkings (223 k€), incluant l'installation d'une borne pour la piétonisation de la Fournirue (20 k€).

Des études ont par ailleurs été réalisées, dont l'étude MUM2030-gare de Metz (148 k€).

En matière de **stationnement**, les dépenses sont également en hausse. En fonctionnement (+ 60 k€), cela est dû à la révision de prix des marchés d'exploitation ainsi que, dans une moindre mesure, à la hausse du prix de l'énergie. Comme vu précédemment, les recettes sont également en augmentation notamment grâce au dynamisme du forfait post-stationnement ainsi qu'à la hausse de la fréquentation des parkings, notamment celui de l'Amphithéâtre. En investissement (+ 144 k€), peu de dépenses avaient été réalisées les années précédentes, un rattrapage a été opéré en 2022 sur les parkings de Montigny-lès-Metz et de Maud'huy pour un montant total de 393 k€.

Entre 2021 et 2022, les crédits de fonctionnement dédiés à **l'habitat et au logement** ont légèrement diminué (- 149 k€), du fait d'un nombre de dossiers traités au titre du Fonds de Solidarité Logement un peu moins important (1 036 k€ contre 1 125 k€, soit 4 187 dossiers en 2022 et 4 712 en 2021).

Les dépenses d'investissement augmentent du fait de la délégation des aides à la pierre (+ 170 k€), gérée par l'Eurométropole depuis le 1^{er} janvier 2021 qui poursuit sa montée en puissance avec 2,6 M€ de subventions versées en 2022. Les subventions versées aux bailleurs au titre de la réhabilitation du logement social ont mobilisé 1,28 M€ de crédits.

L'augmentation des moyens dédiés à la **cohésion sociale** (+ 222 k€) s'explique de plusieurs manières :

- la réalisation d'une évaluation du contrat de ville ;
- l'impact du Ségur de la santé sur les subventions versées aux associations en matière de prévention spécialisée ;
- la métropolisation du Contrat Local de Santé ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan pauvreté.

Le **renouvellement urbain**, devenu compétence métropolitaine au 1^{er} mars 2020, a fait face à certains retards dans les opérations initialement prévues au BP2022. Dans l'attente du vote de l'avenant au contrat conclu avec l'ANRU, l'exercice 2022 a toutefois vu certaines réalisations en investissement, notamment des travaux de voirie et d'aménagement Boulevard de Guyenne concernant le quartier de Borny, ainsi que des études pour la mise à jour du plan guide suite à la révision du projet.

La compétence **aires d'accueil des gens du voyage** a mobilisé davantage de crédits en investissement avec l'opération d'agrandissement de l'aire de Marly-Montigny et la création d'une troisième aire d'accueil sur le territoire, dont l'inauguration a eu lieu début 2023 (3,7 M€). La création d'une aire de grand passage sur le site de Tournebride à Moulins-lès-Metz, également exigée dans le cadre de la mise en conformité avec le schéma départemental, a été quant à elle réalisée en 2021 (973 k€).

Les **fonds de concours versés aux communes** ont mobilisé 728 k€ en 2022 et ont notamment permis de financer le réaménagement d'une cour d'école au Ban-Saint-Martin, la construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire à Amanvillers et Laquenexy ou encore l'extension du cimetière communal de Lessy.

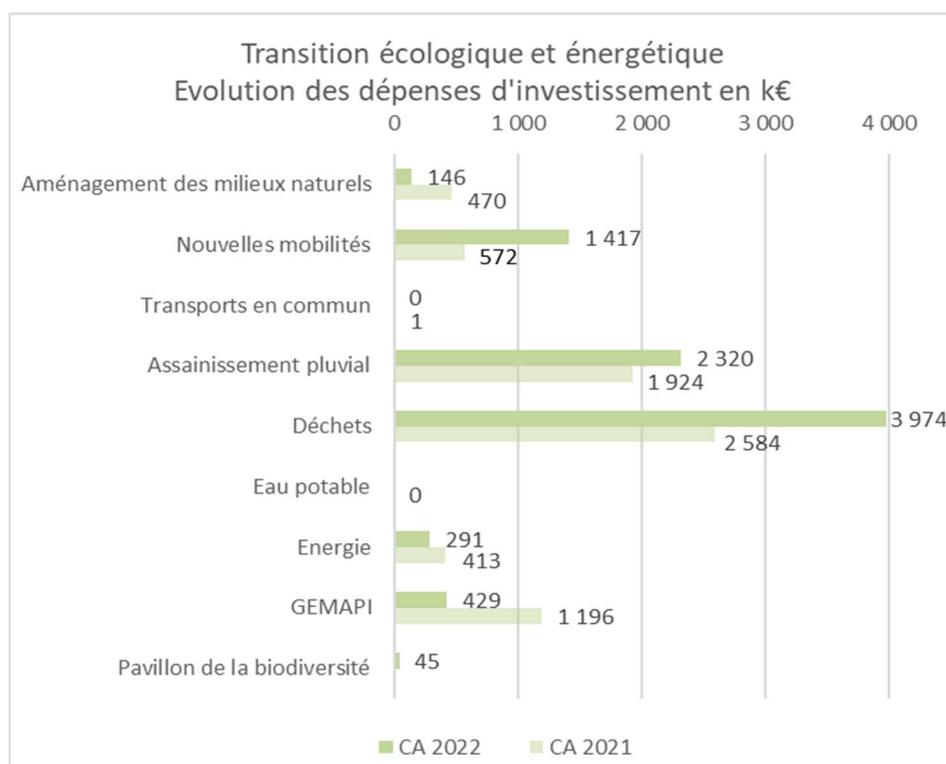
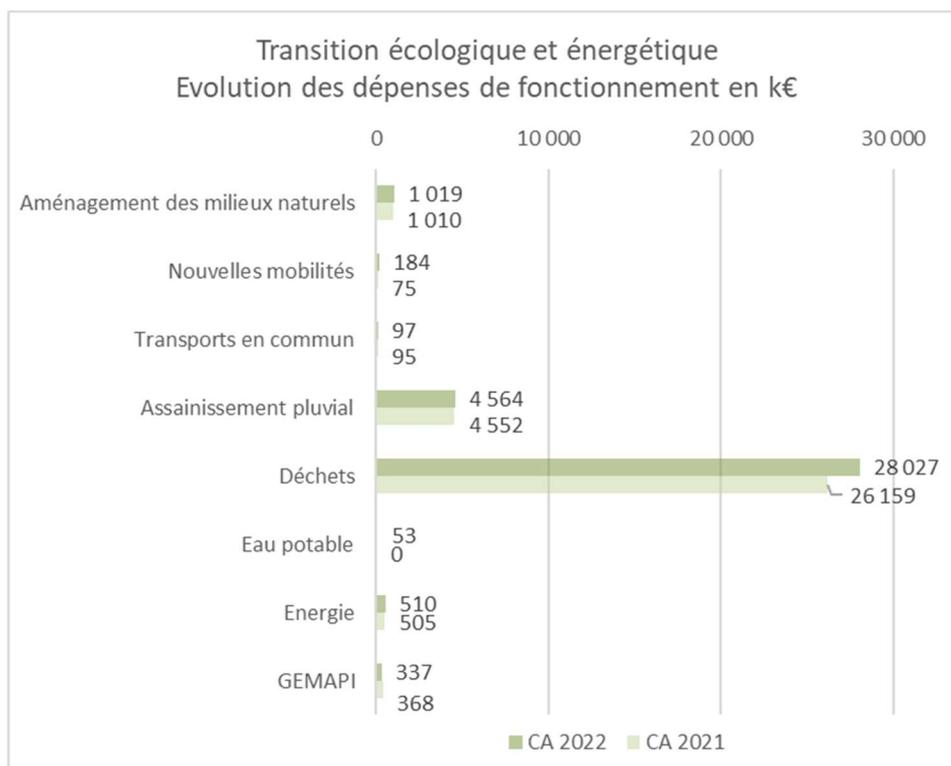
La hausse des dépenses de fonctionnement en matière d'**incendie et de secours** s'explique par l'augmentation de la contribution au SDIS à hauteur de 223 k€ (soit 8,8 M€) suite à la décision de son conseil d'administration. En investissement, en plus des travaux d'entretien, de contrôle et de renouvellement des poteaux incendie, deux chantiers de renouvellement et d'augmentation de conduites d'eau ont été menés dans le cadre du PPI à Saint-Julien-lès-Metz ainsi qu'à Ars-sur-Moselle, en coordination avec la réalisation de travaux de voirie.

En matière d'équipements sportifs, le **gymnase du Val Saint-Pierre** a mobilisé 253 k€ de crédits, qui concernent principalement la masse salariale et l'entretien du bâtiment. La hausse est liée à l'augmentation du coût de l'énergie, ainsi qu'au retour à une occupation « normale » de l'équipement après une année 2021 impactée par le contexte sanitaire. La construction d'une **piscine intercommunale** à Woippy a été amorcée avec la réalisation d'études pour 63 k€.

Enfin, 288 k€ ont permis d'assurer l'activité de la **fourrière animale**.

B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans le contexte actuel de changement climatique, l'Eurométropole de Metz entend faire face à ses responsabilités en plaçant la transition écologique et énergétique au cœur de ses préoccupations. La hausse des moyens qui lui sont dédiés témoigne de son volontarisme en la matière.



L'essentiel des crédits de cette politique est mobilisé par la **gestion des déchets**, qui a représenté au total 32 M€ de crédits en 2022, soit une hausse de 3,26 M€ par rapport à 2021.

En fonctionnement, comme vu précédemment (partie 1, B, 2. A), cela s'explique en grande partie par l'augmentation du coût de la participation aux déchèteries, dont le tarif a augmenté de 0,31 € HT par mois et par habitant (1,72 €) pour un coût total supplémentaire de 821 k€ ; par la hausse du prix du carburant (+ 172 k€ pour cette compétence), la hausse du coût des marchés de collecte et de maintenance des PAVE, de collecte de produits recyclables, d'incinération des déchets et d'entretien des véhicules ainsi que par la mise en place de l'extension des consignes de tri (campagnes de communication).

La hausse des dépenses d'investissement résulte de l'acquisition d'un terrain pour 318 k€ dans le cadre d'un contentieux ancien. La conteneurisation des déchets s'est également poursuivie (1,6 M€ contre 1,3 M€ en 2021), avec la finalisation du centre-ville d'Ars-sur-Moselle et la poursuite du centre-ville de Metz, la pose d'équipements sur les communes de Longeville-lès-Metz, Woippy, ou encore Moulins-lès-Metz ainsi que l'acquisition de PAVA et la constitution d'un stock de PAVE. Par ailleurs, afin d'assurer la collecte des déchets, des véhicules ont été acquis et certaines bennes ont été remises en état (1,1 M€). Pour rappel, aucun véhicule n'avait été acquis en 2021. Inscrit au PPI, le projet d'extension du Centre Technique Métropolitain a été engagé (755 k€). Enfin, 62 k€ ont été mobilisés pour l'achat de composteurs domestiques, stock nécessaire afin de répondre efficacement aux demandes de mise à disposition gratuite de ces équipements qui doivent permettre de réduire le volume de déchets collectés.

Les dépenses relatives à l'**assainissement pluvial** sont stables en fonctionnement (4,6 M€). Elles comprennent principalement la contribution versée à Haganis pour les prestations d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales à hauteur de 2,2 M€, ainsi que les frais liés au personnel mis à disposition d'Haganis (2,3 M€ remboursés par la régie). Les études et travaux d'assainissement se sont élevés à 2,3 M€, et ont permis l'amélioration et la remise en état des réseaux sur la station Actisud ainsi qu'à la Grange-aux-Bois à Metz. L'élaboration de la première phase du schéma directeur des eaux pluviales a également été lancée en 2022 et se poursuivra en 2023 (81 k€). Cet outil permettra à terme la mise en place de stratégies systématisées de gestion des eaux pluviales à la source ainsi que l'identification des zones nécessitant la mise en place de mesures de maîtrise des débits d'écoulement.

En matière de **GEMAPI**, après une année 2021 qui a vu se réaliser une importante phase de travaux comprenant la restructuration du ruisseau de la Ramotte à Augny ainsi que l'aménagement hydraulique du ruisseau Lanceumont à Mécleuves, l'exercice 2022 a été consacré à la réalisation d'études pour 209 k€, notamment sur le ruisseau de Saulny-Woippy, ainsi que pour la réalisation de sondages géotechniques et la poursuite de l'inventaire des zones humides. Des travaux dans le cadre de maîtrises d'ouvrages déléguées ont été réalisés pour le compte des communes de Moulins-lès-Metz pour l'aménagement du ruisseau de Montvaux et d'Augny pour procéder à la renaturation du ruisseau de la Ramotte (141 k€).

Afin de favoriser le développement des modes de circulation doux, des crédits supplémentaires ont été alloués en matière de **nouvelles mobilités**. En fonctionnement, la hausse est en lien avec la réalisation en 2022 d'une étude de préfiguration pour la mise en place d'une Zone à Faible Emission (50 k€). Les autres dépenses de fonctionnement concernent les subventions versées aux acteurs de

cette politique (Metz à Vélo, Re-prenons le guidon) pour 41 k€ ainsi que la mise en place d'une école du vélo sur le territoire (48 k€). En investissement, les crédits ont presque triplé par rapport à 2021, en lien avec la mise en œuvre du PPI 2022-2026 qui prévoit des moyens importants pour le Plan Vélo eurométropolitain. Dans ce cadre, de nombreux aménagements ont été réalisés en 2022 : une voie verte a été créée entre Saulny et Woippy ainsi qu'entre Vany et Chieulles, le pont de Verdun à Longeville-lès-Metz a été réaménagé pour permettre la création d'une piste cyclable sécurisée, et des travaux ont été effectués sur la route de Jouy à Moulins-lès-Metz. Par ailleurs, divers aménagements cyclables ont été réalisés consécutivement à certains travaux de voirie et d'espace public : sur Metz notamment, des pistes cyclables ont été aménagées rue Joseph Hénoc, boulevard de la Défense, avenue de Strasbourg, sur le pont de la Horgne ou encore le long des berges de la Moselle.

L'aménagement des milieux naturels concerne principalement le projet de restructuration et d'aménagement du Mont Saint-Quentin qui s'est poursuivi en 2022 (190 k€). En investissement, 90 k€ ont financé les travaux de sécurisation et de mise en valeur du site, travaux réalisés par l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), des crédits ont également permis l'acquisition de divers matériels pour assurer la sécurisation des ouvrages et de la route touristique. En fonctionnement, les prestations de gardiennage du site ont été maintenues ainsi que le partenariat avec la brigade verte afin de sensibiliser les usagers à la protection du site. Enfin, 12 k€ ont permis d'assurer la reconversion d'une parcelle agricole en prairie (entretien du terrain, fournitures, etc.).

Cette compétence comprend également les partenariats conclus avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (17 k€), la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC – 7 k€) ainsi que le versement d'une aide à un berger ovin pour la mise en place d'un pâturage sur les pelouses calcaires (2 k€), montants stables par rapport à 2021. Enfin, l'année 2022 a vu s'amorcer le projet d'aménagement des étangs de Saint-Rémy. Son démarrage tardif en fin d'année n'emporte pas de conséquences budgétaires fortes sur l'exercice 2022, cependant cette opération d'envergure se poursuivra sur plusieurs exercices, et sera par la suite déléguée à un syndicat mixte dédié.

Concernant la **transition énergétique**, en fonctionnement, le partenariat conclu avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin et la SEM régionale Oktave pour accompagner la rénovation énergétique dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) » s'est poursuivi (292 k€). Par délibération du 14 novembre 2022, la Métropole a arrêté son Plan Climat Air Energie Territorial, qui définit la stratégie en matière de transition énergétique. L'établissement de ce document cadre a nécessité un accompagnement spécifique (109 k€). Les dépenses comprennent également les cotisations à certaines associations ou organismes œuvrant en la matière, notamment ATMO Grand Est (62 k€) et Energy Cities (3 k€).

En investissement, les travaux d'extension de réseaux se sont élevés à 213 k€, en légère baisse par rapport à 2021 (233 k€). Enfin, dans le cadre du développement d'une filière hydrogène sur le territoire, 69 k€ ont été consacrés au schéma de déploiement de cette dernière, incluant également la définition d'une stratégie de verdissement de la flotte de véhicules lourds de la collectivité.

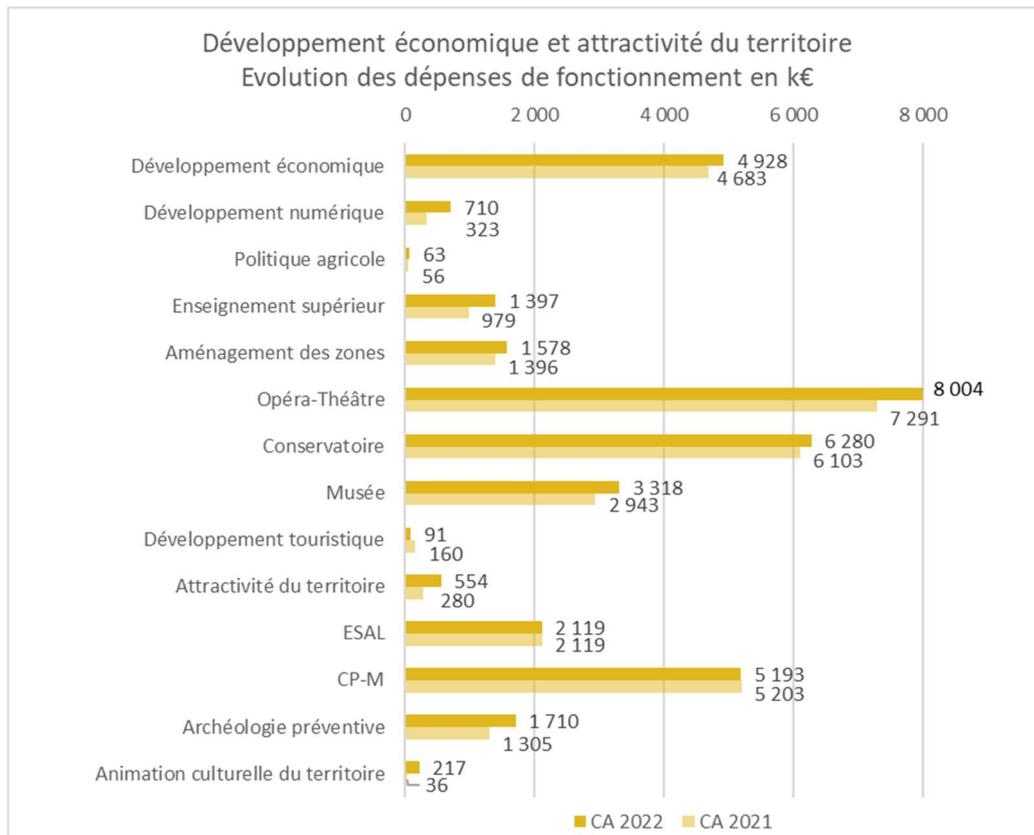
Par ailleurs, 97 k€ ont été consacrés à l'entretien des espaces verts situés dans le périmètre des **voiries Mettis** réalisé par la Ville de Metz.

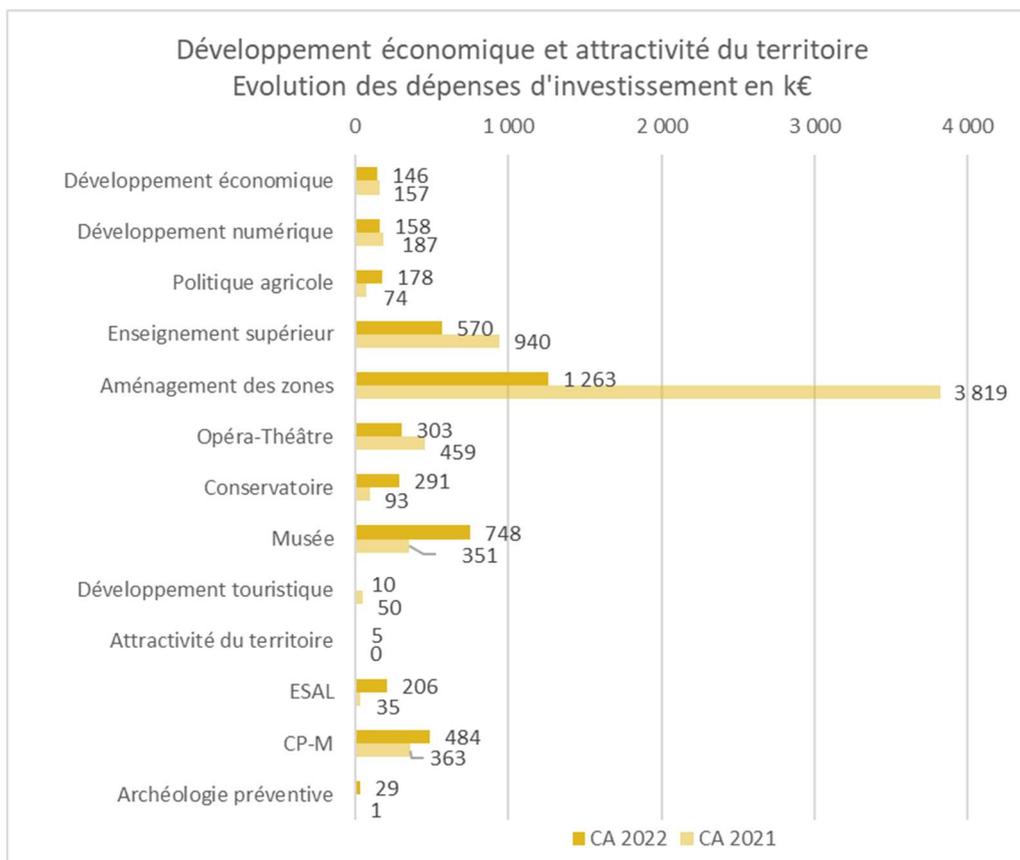
Enfin, le projet de création d'un **pavillon de la biodiversité** au sein du musée de la Cour d'Or a démarré : l'exercice 2022 a été consacré à l'aménagement des étages supérieurs du bâtiment de Conservation afin d'y relocaliser la bibliothèque et l'administration ; il a par ailleurs été décidé de recourir à un concours afin de sélectionner un muséographe.

C. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'Eurométropole de Metz investit pour développer sa capacité à attirer de nouvelles populations et de nouvelles activités économiques permettant de créer des emplois.

L'ensemble des moyens dédiés à cette politique s'est élevé à 40,56 M€ en 2022, dont 36,16 M€ en fonctionnement et 4,4 M€ en investissement, soit + 1,16 M€ par rapport à 2021 (39,4 M€).





Globalement, les moyens dédiés au **développement économique** augmentent par rapport à l'exercice précédent (+ 234 k€). L'essentiel des dépenses est constitué de la subvention versée à Inspire Metz, bras armé de l'Eurométropole pour l'exercice de cette compétence, qui s'est élevée à 3,42 M€ en 2022, soit + 577 k€ par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par l'allocation de moyens supplémentaires à l'agence Inspire Metz pour la réalisation de diverses campagnes de promotion, notamment une campagne estivale sur l'attractivité touristique de l'Eurométropole, la réalisation d'un agenda des manifestations ainsi qu'une campagne de promotion des marchés de Noël. Les subventions versées au titre du soutien aux entreprises et à la création d'emploi se sont élevées à 386 k€, dont 100 k€ à Bliiida. Concernant le Centre de Congrès Robert Schuman, 550 k€ ont été versés au titre de la mise à disposition et de la gestion de l'établissement, et 88 k€ pour l'entretien et la maintenance du bâtiment conformément à la convention conclue avec M3C. Le budget supplémentaire 2023 prévoyait une dépense de 3 M€ pour la constitution d'une foncière dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Elle n'a cependant pu être réalisée du fait de retards sur cette opération, mais est prévue en 2023.

Les dépenses de fonctionnement en matière de **développement numérique** augmentent par rapport à 2021 pour le règlement de l'indemnité de résiliation à SFR liée à la cession de certains réseaux de télécommunications (465 k€). La subvention à l'incubateur de start-ups « The Pool » a été maintenue (150 k€). En investissement, 60 k€ ont permis d'assurer le maintien de la Market Place « J'achète à Metz » mise en œuvre en 2020. Par ailleurs, l'Eurométropole a répondu à l'appel à projet « Territoires intelligents et durables » et a lancé diverses expérimentations dans ce cadre, notamment la mise en place d'un comptage des piétons en centre-ville et d'un baromètre de données (113 k€).

En matière d'**aménagement des zones**, l'importante diminution constatée en investissement est en lien avec le non-versement en 2022 d'avance au budget annexe zones en régie, non nécessaire cette année alors qu'elle s'était élevée à 3,2 M€ en 2021. Les dépenses réalisées à hauteur de 1,2 M€ concernent la participation à l'aménagement du Quartier de l'Amphithéâtre (500 k€) et au parking provisoirement créé sur cette zone (389 k€) ainsi que l'acquisition de terrains auprès de l'EPFGE sur le parc du Technopôle nécessaire à son aménagement futur (218 k€). L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée à la hausse du coût de l'énergie concernant les bâtiments situés sur le Plateau de Frescaty (Conciergerie et Carré de l'Escadron) et à l'assurance de près de 30 000 m² de surface bâimentaire, dont certains devraient être détruits dans les années à venir.

Concernant la **politique agricole**, 20 k€ ont été consacrés au partenariat avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique agricole et alimentaire de l'Eurométropole. Le développement de l'Espace Test Agricole a mobilisé 68 k€ de crédits qui ont notamment permis la création d'un bassin de rétention d'eau afin de favoriser l'amélioration du système d'irrigation du site (46 k€), ainsi que pour assurer le partenariat avec le lycée agricole de Courcelles-Chaussy pour l'accompagnement des maraîchers installés sur l'Agrobiopôle (8 k€). Dans le cadre du volet agriculture du plan France Relance, une subvention de 64 k€ a été versée à l'association « Partage ton frigo » pour permettre la mise en œuvre d'un pôle de transformation agricole. Enfin, 8 k€ ont été consacrés au salon Agrimax (animations, fournitures diverses).

Les dépenses relatives à l'**enseignement supérieur** sont stables (1,9 M€) et s'inscrivent dans la stratégie métropolitaine d'Enseignement Supérieur, de Recherche, d'Innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil Métropolitain en 2022. Elles sont principalement composées de subventions versées aux organismes œuvrant dans le domaine, dont notamment :

- 231 k€ à l'Université de Lorraine au titre de sa subvention annuelle de fonctionnement, mais aussi du soutien au Pôle Etudiant Entrepreneur de Lorraine (PEEL), du soutien aux Chaires Industrielles ainsi que pour le développement de divers projets, notamment le projet de recherche « Psychothérapie et nouvelles technologies » du Centre Pierre Janet ainsi que pour l'organisation de divers colloques ;
- 76 k€ à Centrale Supélec pour le soutien aux Chaires Industrielles (50 k€) et le soutien au programme « Shift Year » - Ateliers des Transitions dont l'objectif est la définition d'un projet pédagogique contribuant à la préparation des étudiants à l'action en faveur du développement durable (26 k€) ;
- 375 k€ à Georgia Tech Lorraine au titre du solde de sa subvention 2021 (125 k€) et sa subvention de fonctionnement 2022 (250 k€) ;
- 60 k€ à l'école Cirk'Eole pour le soutien à sa classe préparatoire ;
- 60 k€ à l'agence régionale de l'innovation Grand E-Nov.

Par ailleurs, dans le cadre l'appel à projets régional « Pacte Compétence 2021-2023 » auquel l'Eurométropole a répondu en 2021 et pour lequel aucune subvention n'avait pu être versée sur l'exercice précédent compte tenu du passage tardif de ces projets en commission permanente régionale, des soutiens à hauteur de 264 k€ ont été versés en 2022 à l'Université de Lorraine (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz et Institut Universitaire de Technologie), à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) et à Centrale Supélec, dont 61 k€ en fonctionnement et 203 k€ en investissement.

Les autres dépenses d'investissement concernent le soutien annuel à l'Université de Lorraine dans le cadre de la convention de partenariat 2022-2023 (114 k€) et du solde du partenariat 2021 (115 k€), ainsi que l'entrée de l'Eurométropole au capital de la fondation universitaire de coopération scientifique « ID+Lorraine » (50 k€) dont l'objectif est de développer l'excellence scientifique sur l'ensemble du territoire lorrain.

Après deux exercices particuliers pour les *établissements culturels*, impactés par des périodes de fermetures et par une baisse de la fréquentation du fait de la crise sanitaire, l'année 2022 leur a permis de retrouver une activité normale.

Ainsi, l'Opéra-Théâtre voit les dépenses qui lui sont consacrées augmenter de 557 k€ par rapport à 2021. Suite à la reprise complète de l'activité, les frais de communication, d'achats de spectacles, de transports de décors, d'hébergement et de défraiement des artistes ou encore d'entretien et de sécurité du bâtiment sont réparties à la hausse. Les dépenses en énergie sont impactées par la reprise totale de l'activité mais aussi par l'inflation (+13 k€). Par ailleurs, des intermittents ont dû être recrutés au regard du fort absentéisme du personnel permanent (+ 144 k€). Les dépenses liées aux coproductions augmentent de 28 k€. La contribution versée à l'Orchestre National de Metz est identique à 2021 (300 k€). Enfin, en 2021, suite à l'annulation de plusieurs spectacles du fait du contexte sanitaire, les billets déjà payés avaient dû être remboursés aux spectateurs à hauteur de 139 k€, dépense qui ne se retrouve plus en 2022. Parallèlement, le produit des recettes de billetterie repart à la hausse suite à la réouverture complète de l'équipement (507 k€ en 2022 soit + 111 k€). En investissement, une vaste opération de rénovation du bâtiment a démarré, bien qu'elle n'ait mobilisé que peu de crédits en 2022 (52 k€ d'études de maîtrise d'œuvre, démarrage prévisionnel des travaux en 2025). D'autres travaux prévus ont dû être reportés, notamment la réfection de la porte du bar dans l'attente de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Du matériel technique et du mobilier ont été acquis pour 33 k€.

Les dépenses du musée de la Cour d'Or augmentent en fonctionnement et en investissement. Concernant la première section, des dépenses ont été réalisées en lien avec la désignation du musée en tant que légataire universel d'un particulier décédé en 2021. Ce dernier a légué une grande partie de ses biens au musée, notamment sa maison, sa collection d'œuvres ainsi que des liquidités, dont une partie sera vendue et une autre conservée. Dans l'attente de ces ventes, la Métropole a dû prendre en charge certaines dépenses afin d'assurer le maintien en état du bien immobilier (5 k€), le règlement des frais de succession (29 k€) ainsi que le versement de la somme de 50 k€ à un tiers, conformément aux volontés du défunt. Les premières cessions devraient intervenir en 2022, notamment celle de la maison. Par ailleurs, dans l'optique des travaux du Pavillon de la biodiversité et de l'aile des trinitaires, certaines collections ont dû être déplacées, entraînant des frais supplémentaires pour leur conditionnement et leur transport (+ 49 k€). L'étude sur le fonds numismatique démarrée en 2021 s'est poursuivie et une étude des marbres en lien avec la restauration des thermes antiques a été lancée (44 k€). Enfin, le musée a également été impacté par l'inflation sur les dépenses énergétiques (+ 39 k€).

En investissement, les travaux prévus pour la réfection de l'aile François de Curel et des thermes ont pris du retard, l'attribution de certains marchés ayant été déclarée infructueuse à deux reprises. Ainsi, l'aménagement de la cour de la conservation, la requalification de l'aile et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture et le remplacement des armoires électriques seront réalisés

en 2023. Divers travaux ont toutefois été effectués, notamment le remplacement des pompes de chauffage, des travaux de désamiantage ou encore le remplacement des mains courantes. Par ailleurs, 77 k€ de crédits ont servi à la restauration d'œuvres d'art, 48 k€ à la réalisation de divers travaux d'aménagement, 30 k€ à l'acquisition d'œuvres d'art et 29 k€ à l'acquisition de matériel technique.

Le Conservatoire a vu ses moyens augmenter en investissement (+ 198 k€) en lien avec la réalisation de travaux sur le bâtiment : la banque d'accueil a été remplacée afin de permettre une meilleure ergonomie pour les agents, elle est également davantage adaptée à l'accueil des visiteurs ; la façade du cloître a été ravalée. Les crédits 2022 ont aussi permis l'acquisition de nouveaux projecteurs et de divers matériels techniques et spécifiques (mobilier, instruments, pupitres, etc.). En fonctionnement, l'augmentation est en lien avec l'inflation énergétique (+ 15 k€) ainsi qu'avec l'ouverture de l'équipement le dimanche augmentant le coût du gardiennage (+ 10 k€). En termes de recettes, si le produit des inscriptions est en baisse du fait de l'application de la tarification sociale à davantage d'élèves (- 58 k€), les subventions versées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (94 k€) et le Département (30 k€) ont été maintenues au niveau de 2021.

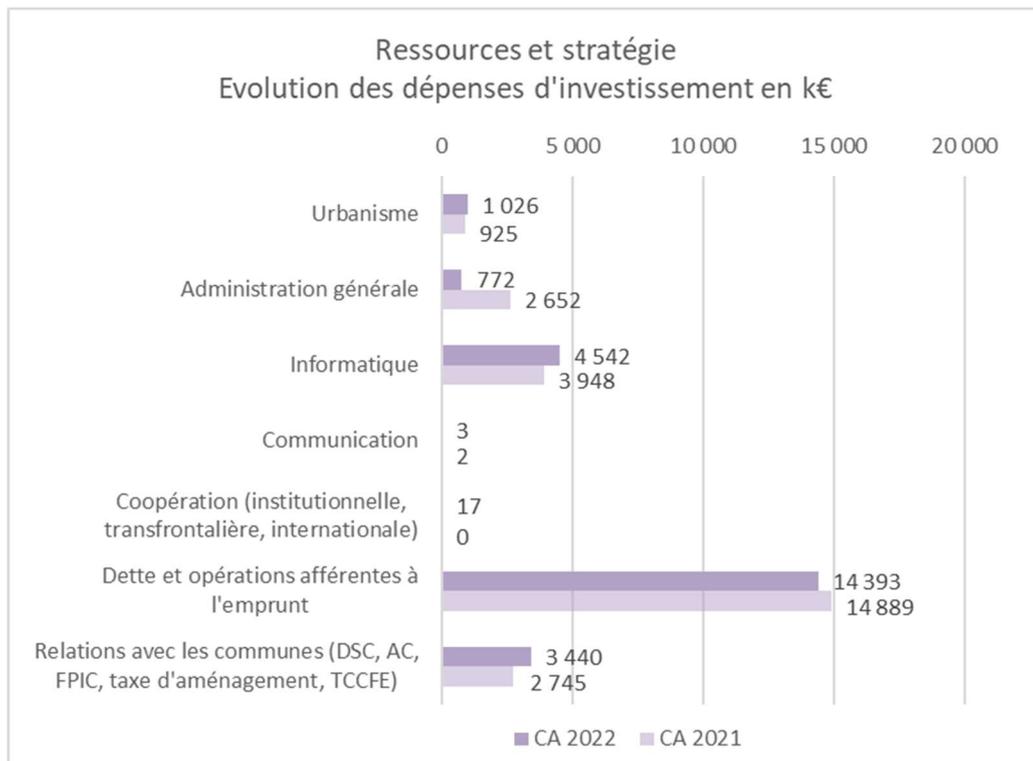
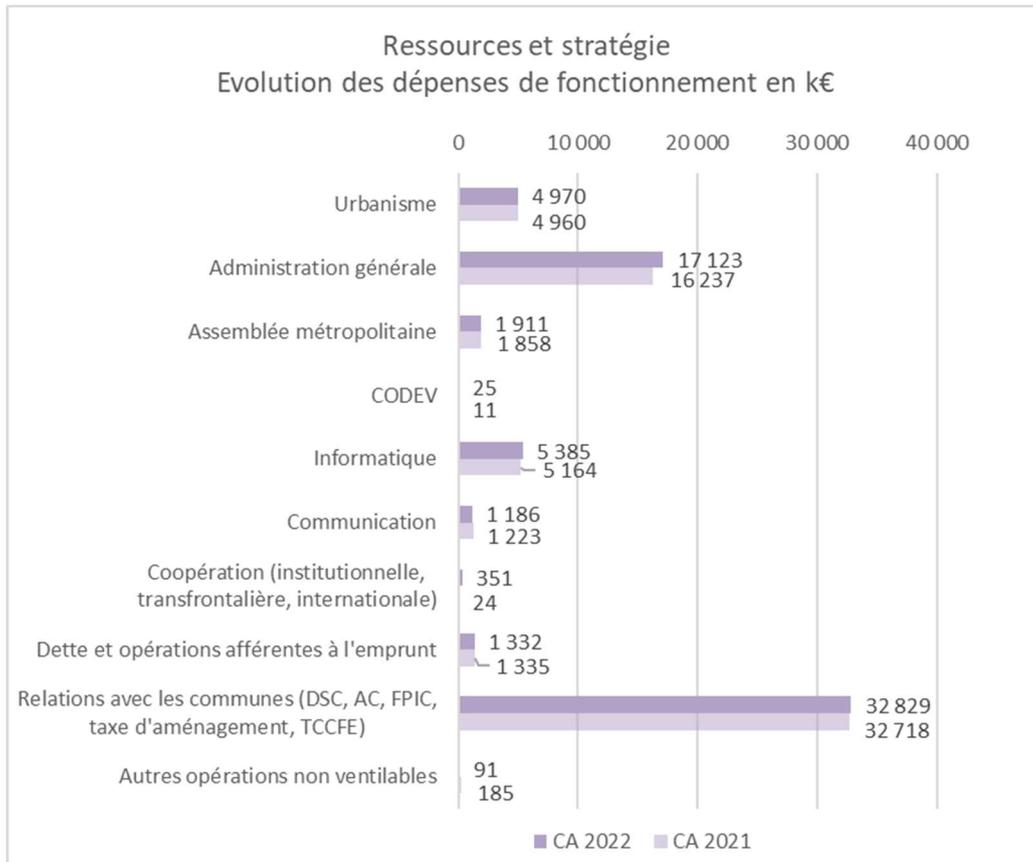
Les contributions versées en fonctionnement aux établissements culturels satellites de l'Eurométropole sont inchangées (5,15 M€ pour le **Centre Pompidou-Metz**, 2,1 M€ pour l'**ESAL**). Concernant l'ESAL, les travaux de rénovation du bâtiment ont débuté et devraient s'achever en 2023. Les réalisations 2022 ont porté sur la sécurité incendie et l'accessibilité du bâtiment (206 k€). 484 k€ ont été dépensés pour le Centre Pompidou-Metz dont 282 k€ de travaux sur le bâtiment et 202 k€ d'acquisition de matériel et de mobilier.

L'augmentation des dépenses en matière d'**attractivité du territoire** est notamment liée au soutien au Marathon désormais pris en charge par l'Eurométropole (140 k€).

En matière de **tourisme et d'animation culturelle**, l'Eurométropole soutien notamment le festival Métro'Hophophop (100 k€), mais également Le Livre à Metz (10 k€), le festival « Méclevues Terre de Blues » (10 k€) Passages (7 k€) ou encore le Marly Jazz Festival (8 k€). Cette compétence s'est également exercée à travers la parution du guide « Un grand week-end à Metz » (52 k€) et d'un ouvrage consacré au territoire de l'Eurométropole (28 k€).

Enfin, la compétence **archéologie préventive** fait l'objet d'un budget annexe ; le budget principal retrace cependant les dépenses de personnel et les frais généraux refacturés ensuite au budget annexe (952 k€) ainsi que la subvention d'équilibre versée par le budget principal afin de combler le déficit de l'activité publique de diagnostics et de valorisation scientifique (750 k€).

D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE



Les moyens alloués aux ressources et à la stratégie métropolitaine sont en quasi-stabilité par rapport à 2021 et s'élèvent à 89,4 M€ (-0,59 %).

Ce sont les **relations avec les communes** qui mobilisent la majeure partie de ces crédits. En fonctionnement, ces derniers concernent les AC, la DSC et le FPIC, ainsi que le reversement aux communes de la TCCFE. En investissement, il s'agit du reversement de 90 % du produit de taxe d'aménagement aux communes.

L'**urbanisme** a mobilisé environ 6 M€ de crédits en 2022. L'essentiel des dépenses de fonctionnement concerne la masse salariale dédiée aux pôles Planification et Application du droit des sols ainsi que la subvention versée à l'Aguram, qui a légèrement diminué en fonctionnement (1,45 M€ contre 1,57 M€ en 2021) au profit d'un soutien en investissement (305 k€ contre 185 k€) sur la base du programme partenarial défini pour l'année 2022. L'élaboration du PLUi s'est poursuivie en 2022 afin de permettre sa finalisation en 2023 (398 k€), de même que celle du règlement Local de Publicité Intercommunal (61 k€). Enfin, les travaux de réhabilitation de la casemate située sur le fort de Queuleu, projet réalisé en partenariat avec l'Etat, la Ville de Metz, la Région Grand Est et le Département de la Moselle se sont poursuivis (246 k€).

Les dépenses consacrées à l'**administration générale** diminuent globalement d'un exercice à l'autre (- 1 M€). L'augmentation en fonctionnement s'explique par l'évolution du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, impactant de manière importante les dépenses liées à la masse salariale (+ 958 k€), mais également par les évolutions légales et par la comptabilisation des 14 recrutements 2022 ainsi que des recrutements 2021 en année pleine. Concernant l'inflation énergétique, ses effets ne se sont que peu fait sentir, l'Eurométropole possédant peu de bâtiments et ayant souscrit pour partie d'entre eux des contrats gelant les tarifs jusqu'à fin 2023 ; les consignes de sobriété énergétique mises en place en deuxième partie d'année ont également permis de contenir la hausse. En revanche, l'augmentation des prix du carburant a entraîné une hausse de 117 k€ pour l'approvisionnement des véhicules hors collecte des déchets, soit un coût total de 250 k€.

En investissement, la construction de la Maison de la Métropole avait encore mobilisé 2,4 M€ en 2021, notamment pour le règlement des soldes des marchés et l'acquisition de mobilier, dépenses qui ne se retrouvent plus en 2022 ce qui explique la forte diminution sur cette section. Les dépenses 2022 ont permis d'engager le renouvellement du parc de véhicules métropolitains avec un objectif de verdissement (80 k€), elles ont également consisté en la réalisation d'audits énergétiques (53 k€), de divers travaux d'aménagement, particulièrement à la Maison de la Métropole, afin d'en améliorer le fonctionnement et d'en assurer la sécurisation (78 k€). L'opération d'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment HM7 sur le Plateau de Frescaty, engagée dans le cadre du plan de redémarrage défini en 2020 a également été finalisée (216 k€).

Les dépenses relatives à l'**assemblée métropolitaine** s'élèvent à 1,9 M€ et concernent pour l'essentiel les indemnités des élus (1,1 M€) ainsi que la masse salariale et les frais de fonctionnement des services concernés.

Concernant l'**informatique**, les moyens augmentent en fonctionnement comme en investissement. Sur la première section, cela concerne principalement les coûts de maintenance suite à l'actualisation de certains marchés (+ 2 %) et à l'intégration de la maintenance de nouveaux logiciels concernant le Système d'Information Géographique.

La mise en œuvre du PPI 2022-2026 a conduit à une augmentation des dépenses d'investissement. Ainsi, l'année 2022 a vu la réalisation de plusieurs projets :

- la dématérialisation des autorisations du droit des sols depuis le 1^{er} janvier, afin de faciliter les démarches des usagers ;
- la mise en œuvre d'une veille réglementaire automatique (VRA) qui permet d'assurer la conformité réglementaire en matière de ressources humaines et faciliter le travail des agents ;
- le développement des outils collaboratifs et l'accompagnement des agents dans leur prise en main permettant de limiter les canaux de communication ;
- la mise en place d'une application pour la rédaction et le suivi des délibérations ;
- la mise en œuvre d'un nouveau socle technique du système d'information géographique.

Concernant la **communication**, les dépenses sont en quasi-stabilité par rapport à 2021 (1,1 M€). Elles comprennent principalement les frais liés aux impressions diverses, à la publicité et aux insertions, la tenue de stand sur certains salons (FIM, Agrimax), les frais de reprographie remboursés à la Ville de Metz ainsi que la masse salariale.

L'année 2021 a été marquée par la mutualisation de la mission **coopération institutionnelle, internationale et européenne** avec la Ville de Metz, dont les conséquences budgétaires sont surtout observables sur l'exercice 2022. Les dépenses de fonctionnement concernent principalement le versement de la participation au Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain (PMESL) 282 k€). 52 k€ ont été consacrés à la Maison du Luxembourg, qui a déménagé en cours d'année dans des locaux plus spacieux, toujours au sein de la Mairie de quartier de la Ville de Metz à la gare ; ainsi, un premier remboursement de 14 k€ à la Ville pour la réalisation des travaux d'aménagement de ces nouveaux locaux a été comptabilisé sur 2022. Ce lieu d'accueil a permis de renseigner 300 frontaliers en 2022. Le partenariat avec la Communauté d'Agglomération Thionville-Portes de France relatif à l'accueil des usagers de l'Eurométropole à la Maison du Luxembourg de Thionville a été conforté (15 k€).

En matière de dette, le remboursement des intérêts a représenté 1,3 M€, celui du capital s'est élevé à 4,44 M€ (voir partie 1, B, 2). En investissement, le reliquat concerne les « crédits long terme renouvelables », qui permettent d'optimiser la gestion de la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

	2021	2022
dépenses de fonctionnement	60 216 149,24	66 261 753,57
<i>dont ordre</i>	8 824 707,44	8 766 707,44
recettes de fonctionnement	67 895 293,36	72 681 466,58
<i>dont ordre</i>	2 121 691,06	2 119 704,15
résultat de fonctionnement de l'exercice	7 679 144,12	6 419 713,01
résultat antérieur de fonctionnement	0,00	5 512 903,30
résultat cumulé de fonctionnement	7 679 144,12	11 932 616,31
dépenses d'investissement	12 195 110,27	16 967 480,96
<i>dont ordre</i>	2 121 691,06	2 200 354,15
recettes d'investissement	18 192 069,36	11 150 713,89
<i>dont ordre</i>	8 824 707,44	8 847 357,44
<i>dont 1068</i>	4 100 847,60	2 163 328,42
<i>dont emprunt</i>	5 000 000,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	5 996 959,09	-5 816 767,07
résultat antérieur d'investissement	-2 623 459,57	3 373 499,52
résultat cumulé d'investissement	3 373 499,52	-2 443 267,55
résultat cumulé avant RAR	11 052 643,64	9 489 348,76
restes à réaliser - dépenses	5 539 740,34	383 747,67
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	5 512 903,30	9 105 601,09

Le résultat global de clôture 2022 s'établit à 602 945,94 €, dont 6 419 713,01 € d'excédent de fonctionnement et -5 816 767,07 € de déficit d'investissement.

Après prise en compte du résultat antérieur et des restes à réaliser, le résultat global est en excédent de 9 105 601,09 €.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	Evo CA 2022-CA 2021
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	47 639	55 178	54 310	14,00%
012	Charges de personnel	461	510	474	2,83%
014	Atténuations de produits	7	20	6	-23,35%
65	Charges de gestion courante	1 015	447	445	-56,19%
66	Charges financières	2 261	2 261	2 261	0,02%
67	Charges exceptionnelles	9	0	0	-100,00%
Total des dépenses réelles		51 391	58 416	57 495	11,88%
023	Virement à la section d'investissement	0	3 307	0	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 825	10 000	8 767	-0,66%
Total des dépenses d'ordre		8 825	13 307	8 767	-0,66%
TOTAL dépenses d'exploitation		60 216	71 723	66 262	10,04%

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 60 216 71 723 66 262 10,04%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	Evo CA 2022-CA 2021
Chap	Libellé				
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	11 904	12 800	13 983	17,47%
73	Produits issus de la fiscalité	45 050	45 700	51 221	13,70%
74	Subventions d'exploitation	1 414	1 412	1 412	-0,12%
75	Autres produits de gestion courante	346	340	337	-2,85%
77	Produits exceptionnels	7 059	3 808	3 609	-48,88%
Total des recettes réelles		65 774	64 060	70 562	7,28%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 122	2 150	2 120	-0,09%
Total des recettes d'ordre		2 122	2 150	2 120	-0,09%
TOTAL recettes d'exploitation		67 895	66 210	72 681	7,05%

Résultat reporté de la section d'exploitation N-1

5 513

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 67 895 71 723 72 681 7,05%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse entre 2021 et 2022 (+ 11,88 %).

Cette évolution s'explique principalement par la rémunération du délégataire qui repart à la hausse, après deux exercices en forte diminution du fait du contexte sanitaire qui a impacté l'activité de transport de voyageurs. En effet, en 2022, cette dépense s'élevait à 52,5 M€, contre 46,2 M€ l'année précédente (soit + 6,3 M€). Par rapport à l'exercice 2019, année de référence, cette dépense augmente puisqu'elle s'établissait à 50 M€, ce qui s'explique par l'amélioration de l'offre de services mise en œuvre en 2022 (navette fluviale à hauteur de 699 k€, prolongement de la C13 vers Nouilly/Noisseville, desserte de Roncourt, navette Borny/Bellecroix) ainsi que par l'évolution des indices sur lesquels la rémunération est indexée (+3M€).

En matière d'études, la réalisation d'un modèle multimodal des déplacements au sein de l'Eurométropole de Metz s'est poursuivie, afin de permettre la simulation de différentes hypothèses d'évolution de l'offre et de la demande de transport en particulier avec la création de la troisième ligne BHNS.

L'expérimentation de développement du covoiturage domicile-travail lancée en 2021 avec la société KLAXIT, s'est poursuivie en 2022 et a connu un important succès (340 k€).

Certaines autres dépenses à caractère général augmentent sous l'effet de l'inflation (logiciel de régulation et de priorisation des bus aux carrefours à feux + 20 k€).

Concernant les intérêts d'emprunt, ceux conclus en direct subissent une augmentation de 58 k€ par rapport à 2022, ces derniers étant en partie à taux variables. En revanche, les intérêts d'emprunts remboursés aux TAMM diminuent du fait de la structure des amortissements, conduisant globalement à une stabilité de ces charges d'une année à l'autre.

Les charges du personnel (474 k€) affecté sur les fonctions transports augmentent légèrement suite à l'augmentation du point d'indice (+ 2,83 %).

Les recettes sont également en augmentation par rapport à 2021 (+ 7,28 % sur les recettes réelles).

Après deux exercices fortement impactés par la crise sanitaire, les niveaux de recettes de billetterie et de versement mobilité repartent à la hausse pour retrouver leur niveau « normal ».

Le produit issu de la billetterie s'élève à 14 M€ en 2022 soit le même niveau que 2019, contre 11,9 M€ en 2021 et 10,4 M€ en 2020.

Quant au versement mobilité, son montant est de 51,2 M€ en 2022, tandis qu'il s'élevait à 45 M€ en 2021 et 43,6 M€ en 2020. Cette recette dépasse son niveau d'avant crise sanitaire puisque le produit 2019 était de 46 M€. Cela s'explique de plusieurs manières :

- L'installation de l'entreprise Amazon sur le Plateau de Frescaty ;
- La perception de la somme de 1,3 M€ correspondant au stock de créances relatif à l'ancien système de reversement versé par l'URSSAF ;
- Le décalage de la perception sur l'exercice 2022 du versement mobilité 2021 à cause de régularisations à hauteur de 2,2 M€.

Les recettes exceptionnelles sont quant à elle en baisse. En 2021, avait été perçue une régularisation importante concernant la rémunération des TAMM 2020 liée à la réduction de l'offre de transport pour la période COVID.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	7 544	12 852	12 852	70,36%
20	Immobilisations incorporelles	186	510	214	14,88%
21	Immobilisations corporelles	2 303	3 169	1 701	-26,12%
23	Immobilisations en cours	40		0	-100,00%
26	Titres et participations		165	0	
Total des dépenses réelles		10 073	16 696	14 767	46,59%
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 122	2 150	2 120	-0,09%
041	Opérations patrimoniales	0	81	81	
Total des dépenses d'ordre		2 122	2 231	2 200	3,71%
TOTAL dépenses d'investissement		12 195	18 927	16 967	39,13%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		12 195	18 927	16 967	39,13%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
106	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 101	2 166	2 166	-47,18%
13	Subventions d'Investissement	267	0	137	-48,55%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		9 367	2 166	2 303	-75,41%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	3 307	0	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 825	10 000	8 767	-0,66%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes d'ordre)	0	81	81	
Total des recettes d'ordre		8 825	13 387	8 847	0,26%
TOTAL recettes d'investissement		18 192	15 553	11 151	-38,71%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			3 373		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18 192	18 927	11 151	-38,71%

En section d'investissement, les dépenses apparaissent en forte hausse (+ 46,59 % sur les mouvements réels soit + 4,7 M€), ce qui s'explique par le remboursement en 2022 d'une avance de trésorerie souscrite auprès de l'Etat de 5 M€ en 2021 pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les recettes liées au transport public. Cette dernière n'étant au final plus nécessaire, il a été décidé de la rembourser intégralement.

Les autres dépenses du chapitre 16 concernent le remboursement du capital des emprunts souscrits auprès du délégataire pour le financement de biens qui à terme intégreront le patrimoine de l'Eurométropole (2,9 M€) ainsi que le remboursement des emprunts souscrits en direct pour le financement du projet Mettis (4,8 M€).

En matière de dépenses opérationnelles, 699 k€ ont été consacrés à la réfection des voiries Mettis, et 405 k€ à la mise en accessibilité du réseau, qui comprend notamment la mise en place de signalisation, l'installation d'abribus, et la réalisation de travaux divers. Le programme de mise aux normes d'arrêts

de bus, initié dans le cadre du plan de redémarrage 2020, a à nouveau mobilisé 145 k€ en 2022. Deux minibus d'occasion dont un électrique ont été acquis pour 240 k€. La mise en place de la navette fluviale a nécessité des investissements à hauteur de 90 k€, principalement pour la création des arrêts. Enfin, 173 k€ de crédits ont été consacrés à la réalisation d'études dans le cadre de la création d'une troisième ligne Mettis.

La baisse des recettes réelles (- 75,41 %) est en lien avec la perception en 2021 de l'avance de trésorerie de 5 M€, qui a donc fait l'objet d'un remboursement total en 2022. En outre, l'affectation de résultat de fonctionnement en section d'investissement qui était de 4,1 M€ en 2021 s'est élevée à 2,17 M€ en 2022. 137 k€ de subventions ont également été perçus pour l'aménagement du parking de la gare de Peltre, pour la création du parking relais situé à Metz-Magny ainsi que pour le programme de mise en accessibilité du réseau.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

	2021	2022
dépenses de fonctionnement	1 792 790,89	1 607 104,35
<i>dont ordre</i>	660 000,00	68 220,09
recettes de fonctionnement	2 098 540,45	2 072 293,71
<i>dont subv budget principal</i>	314 650,00	750 000,00
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
résultat de fonctionnement de l'exercice	305 749,56	465 189,36
résultat antérieur de fonctionnement	0,00	0,00
résultat cumulé de fonctionnement	305 749,56	465 189,36
dépenses d'investissement	258 696,68	286 138,04
<i>dont ordre</i>	0,00	46,86
recettes d'investissement	641 945,12	373 969,65
<i>dont ordre</i>	60 000,00	68 220,09
<i>dont 1068</i>	581 945,12	305 749,56
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	383 248,44	87 831,61
résultat antérieur d'investissement	-758 354,38	-375 105,94
résultat cumulé d'investissement	-375 105,94	-287 274,33
résultat cumulé avant RAR	-69 356,38	177 915,03
restes à réaliser - dépenses	45 881,87	34 485,60
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	-115 238,25	143 429,43

Le résultat global de clôture 2022, avant financement des restes à réaliser et reprise du résultat antérieur, s'établit à 553 020,97 €, du fait des deux sections en excédent (465 189,36 € en fonctionnement et 87 831,61 € en investissement). Cumulé au résultat antérieur ainsi qu'aux restes à réaliser, le résultat fait apparaître un excédent de 143 429,43 €.

Ce budget annexe retrace les réalisations opérées par le pôle archéologie préventive, tant pour les diagnostics et la valorisation scientifique (activités relevant du service public) que pour les fouilles archéologiques (activités dites industrielles et commerciales). Si les activités qui relèvent du service public peuvent être couvertes par une subvention du budget principal, tel n'est pas le cas des activités de fouilles qui entrent dans le champ concurrentiel.

Ainsi, lors de l'élaboration du budget primitif, c'est une subvention d'équilibre globale du budget principal qui est inscrite car il n'est à ce stade pas possible de déterminer avec certitude le niveau de

l'activité qui relèvera du service public. En fin d'exercice, la participation du budget principal est calculée afin de couvrir strictement le besoin de financement des activités de service public. Cette participation s'est élevée à 750 k€ pour l'exercice 2022, contre 315 k€ en 2021. Le résultat global d clôtüre traduit donc la somme cumulée des résultats de l'activité de fouilles, non couvertes par la subvention du budget principal.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
011	Charges à caractère général	655	1 016	584	-10,88%
012	Charges de personnel	933	950	929	-0,43%
66	Charges financières	10	26	19	
67	Charges exceptionnelles	0	10	8	
68	Dotations aux provisions	135	0		-100,00%
Total des dépenses réelles		1 733	2 001	1 539	-11,19%
023	Virement à la section d'investissement	0	321	0	
042	Transfert entre sections	60	70	68	13,70%
Total des dépenses d'ordre		60	391	68	13,70%
TOTAL dépenses de fonctionnement		1 793	2 393	1 607	-10,36%

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 793	2 393	1 607	-10,36%
--	--------------	--------------	--------------	----------------

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
74	Subventions et participations	60	153	193	221,37%
75	Autres produits de gestion courante	2 038	2 240	1 879	-7,82%
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	<i>315</i>	<i>800</i>	<i>750</i>	<i>138,36%</i>
Total des recettes réelles		2 099	2 393	2 072	-1,25%
Total des recettes d'ordre		0	0	0	
TOTAL recettes de fonctionnement		2 099	2 393	2 072	-1,25%

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 099	2 393	2 072	-1,25%
--	--------------	--------------	--------------	---------------

On observe une baisse des dépenses réelles par rapport à 2021 (- 11,19 %) qui s'explique en premier lieu par la réalisation en 2021 d'une provision de 135 k€ pour risque d'impayé, qu'il n'était pas nécessaire de renouveler en 2022.

En outre, l'activité du service a été légèrement plus faible en 2022 qu'en 2021, notamment du fait de la non-réalisation de deux opérations prévues en début d'exercice. Outre la poursuite des opérations démarrées les années précédentes, de nouveaux chantiers ont tout de même été lancés, notamment concernant des fouilles à Sainte-Ruffine et Cattenom.

Les charges financières, composées du remboursement des intérêts d'emprunt, doublent presque entre 2021 et 2022 (19 k€) du fait de la hausse des taux d'intérêts, l'emprunt réalisé pour la Maison de l'Archéologie Préventive ayant été souscrit à taux variable. Les charges de personnel sont stables (929 k€).

Les recettes de fonctionnement sont stables dans l'ensemble (-1,25 %).

La subvention perçue au titre des diagnostics archéologiques versée par l'Etat est en hausse (+ 133 k€) ce qui s'explique par un nombre d'opérations réalisées plus important entre juin 2021 et mai 2022, la subvention perçue en 2021 étant particulièrement peu élevée du fait du contexte sanitaire qui avait produit des impacts importants sur le nombre de chantiers en 2020 et 2021.

De même, la subvention versée par le budget principal augmente par rapport à 2021 (+ 435 k€). Pour rappel, cette dernière est calculée selon le besoin de financement des dépenses de service public de l'année n-1, le déficit de cette activité ayant été plus important en 2021 qu'en 2020.

En parallèle, les recettes liées à la facturation des fouilles baissent par rapport à 2021 (1,13 M€ soit - 596 k€) en lien avec la baisse d'activité du service constatée en dépenses.

INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
21	Immobilisations corporelles	24	40	51	109,58%
16	Emprunts et Dettes	235	236	236	0,41%
Total des dépenses réelles		259	276	286	10,59%
Total des dépenses d'ordre		0	0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		259	276	286	10,59%
Reste à réaliser N-1			46		
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			375		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		259	697	286	10,59%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	582	306	306	-47,46%
Total des recettes réelles		582	306	306	-47,46%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	321	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	60	70	68	13,70%
Total des recettes d'ordre		60	391	68	13,70%
TOTAL recettes d'investissement		642	697	374	-41,74%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		642	697	374	-41,74%

En investissement, les dépenses concernent principalement le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction du bâtiment (236 k€) ainsi que la réalisation de travaux sur le bâtiment et l'acquisition de matériel (51 k€).

En recettes, l'affectation du résultat 2021 représente la totalité des mouvements réels (306 k€).

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

	2021	2022
dépenses de fonctionnement	4 971 259,34	4 936 101,60
<i>dont ordre</i>	17 754,14	14 806,99
recettes de fonctionnement	4 223 717,09	5 108 577,81
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
résultat de fonctionnement de l'exercice	-747 542,25	172 476,21
résultat antérieur de fonctionnement	1 948 241,78	1 200 699,53
résultat cumulé de fonctionnement	1 200 699,53	1 373 175,74
dépenses d'investissement	0,00	0,00
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
recettes d'investissement	17 754,14	14 806,99
<i>dont ordre</i>	17 754,14	14 806,99
<i>dont 1068</i>	0,00	0,00
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	17 754,14	14 806,99
résultat antérieur d'investissement	64 278,05	82 032,19
résultat cumulé d'investissement	82 032,19	96 839,18
résultat cumulé avant RAR	1 282 731,72	1 470 014,92
restes à réaliser - dépenses	0,00	0,00
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	1 282 731,72	1 470 014,92

En 2022, la section de fonctionnement affichait un résultat excédentaire de 172 476,21 €, de même qu'en investissement (14 806,99 €), soit un résultat global de 187 283,20 €. En y ajoutant les résultats des années précédentes, le résultat cumulé fin 2022 s'élevait à 1 470 014,92 €.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
011	Charges à caractère général	4 939	6 158	4 908	-0,64%
012	Charges de personnel	12	12	11	-5,84%
65	Subventions	2	3	2	3,95%
Total des dépenses réelles		4 954	6 172	4 921	-0,65%
042	Opérations d'ordre entre sections	18	45	15	-16,60%
Total des dépenses d'ordre		18	45	15	-16,60%
TOTAL dépenses d'exploitation		4 971	6 217	4 936	-0,71%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 971	6 217	4 936	-0,71%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 028	4 814	4 820	19,64%
75	Autres produits de gestion courante	195	202	289	48,00%
Total des recettes réelles		4 224	5 017	5 109	20,95%
TOTAL recettes d'exploitation		4 224	5 017	5 109	20,95%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			1 201		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 224	6 217	5 109	20,95%

Par rapport à 2021, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables (-0,65 %), les tarifs pratiqués par Haganis pour l'exploitation des déchèteries étant restés fixes. Cependant, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a augmenté à hauteur de 10 € par tonne, mais cela n'a pas eu d'effet visible sur l'exécution budgétaire puisque les tonnages ont diminué en parallèle.

A noter que depuis 2022 et l'intégration de Roncourt dans le périmètre métropolitain, une convention a été passée avec la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle afin de permettre aux habitants de continuer d'accéder à la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes (20 k€).

Le montant refacturé par le budget principal au titre des dépenses de personnel est stable (11 k€).

Les recettes font état d'une hausse de 20,95 %. Cela s'explique en premier lieu par l'augmentation du tarif de la participation mensuelle aux déchèteries, qui est passé de 1,41 € HT par habitant à 1,72 € au 1^{er} mars 2022. Dans une moindre mesure, le nombre d'habitants dans les collectivités accédant aux déchèteries métropolitaines a augmenté depuis 2021. Ainsi, ces éléments ont eu pour effet d'augmenter la recette totale de participation aux déchèteries d'environ 800 k€ (de 4 M€ en 2021 à 4,82 M€ en 2022).

Par ailleurs, les versements au titre des dépôts de professionnels doublent presque par rapport à 2021 (237 k€ contre 125 k€ en 2021). Cependant, la recette perçue en 2021 étant calculée sur l'année 2020, elle avait été fortement impactée par la fermeture des déchèteries pendant une partie de l'année 2020. Ainsi, la recette retrouve son niveau d'avant crise sanitaire. L'augmentation des prix de reprise de matières (cartons, ferrailles, batteries) contribue également à la hausse de la recette. Enfin,

le montant collecté au titre des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) s'élève à 52 k€.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	Evo CA 2022- CA 2021
Chap	Libellé				
21	Immobilisations corporelles	0	127	0	
Total des dépenses réelles		0	127	0	
Total des dépenses d'ordre		0	0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		0	127	0	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0	127	0	

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	Evo CA 2022- CA 2021
Chap	Libellé				
Total des recettes réelles		0	0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	18	45	15	-16,60%
Total des recettes d'ordre		18	45	15	-16,60%
TOTAL recettes d'investissement		18	45	15	-16,60%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			82		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18	127	15	-16,60%

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

	2021	2022
dépenses de fonctionnement	24 477 688,04	26 140 660,04
<i>dont ordre</i>	17 434 563,75	22 879 686,79
recettes de fonctionnement	24 477 688,04	26 337 037,96
<i>dont subvention budget principal</i>	0,00	0,00
<i>dont ordre</i>	22 879 686,79	25 911 858,04
résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00	196 377,92
résultat antérieur de fonctionnement	9 203 590,87	9 203 590,87
résultat cumulé de fonctionnement	9 203 590,87	9 399 968,79
dépenses d'investissement	22 879 686,79	25 911 858,04
<i>dont ordre</i>	22 879 686,79	25 911 858,04
recettes d'investissement	20 685 703,75	22 879 686,79
<i>dont ordre</i>	17 434 563,75	22 879 686,79
<i>dont 1068</i>	0,00	0,00
<i>dont emprunt/avance budget principal</i>	3 250 000,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	-2 193 983,04	-3 032 171,25
résultat antérieur d'investissement	-2 950 081,46	-5 144 064,50
résultat cumulé d'investissement	-5 144 064,50	-8 176 235,75
résultat cumulé avant RAR	4 059 526,37	1 223 733,04
restes à réaliser - dépenses	0,00	0,00
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	4 059 526,37	1 223 733,04

Le résultat global de clôture 2022 du budget annexe Zones en régie, avant reprise du résultat antérieur, s'établit en déficit à hauteur de - 2 835 793,33 €. Cumulé au résultat antérieur, le résultat global est de 1 223 733,04 €. Ce résultat positif est permis sans versement d'avance du budget principal.

Ce budget concerne les zones de Frescaty, Lauvallières ainsi que les zones transférées au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe, dont notamment l'Actipôle. Il est soumis à la comptabilité de stocks, impliquant que toutes les dépenses sont comptabilisées en fonctionnement.

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
011	Charges à caractère général	6 963	6 832	3 157	-54,67%
012	Charges de personnel	80	80	80	0,00%
67	Charges exceptionnelles		37	24	
Total des dépenses réelles		7 043	6 949	3 261	-53,70%
023	Virement à la section d'investissement		11 144	0	
042	Transfert entre sections	17 435	23 050	22 880	31,23%
Total des dépenses d'ordre		17 435	34 194	22 880	31,23%
TOTAL dépenses de fonctionnement		24 478	41 143	26 141	6,79%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		24 478	41 143	26 141	6,79%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	2	2 611	0	-100,00%
74	Subv de fonctionnement	1 110	40	16	-98,54%
75	Autres produits de gestion courante	289	238	409	41,42%
77	Produits spécifiques	196	0		-100,00%
Total des recettes réelles		1 598	2 889	425	-73,39%
042	Transfert entre sections	22 880	29 050	25 912	13,25%
Total des recettes d'ordre		22 880	29 050	25 912	13,25%
TOTAL recettes de fonctionnement		24 478	31 939	26 337	7,60%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			9 204		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		24 478	41 143	26 337	7,60%

Les dépenses réelles qui sont en baisse par rapport à 2021 (- 53,70 %) concernent principalement le Plateau de Frescaty (2,7 M€).

Sur cette zone, en 2022, des travaux ont tout d'abord été réalisés pour permettre l'ouverture du site ainsi que son appropriation par les usagers : ainsi, des travaux de végétalisation ont été réalisés sur la Pointe Sud, un verger de 2 hectares a été planté au niveau du giratoire situé sur ce secteur et le parcours pédagogique a été finalisé. Par ailleurs, des travaux ont eu lieu sur certains bâtiments : le HM21 a été aménagé, et un bâtiment a été démoli.

Suite à des occupations du site, l'Eurométropole a dû procéder à la sécurisation des accès et renforcer le gardiennage.

En outre, afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises sur le site, des arpentages et des diagnostics pyrotechniques ont été réalisés, particulièrement au niveau de la ZAC Pointe Sud.

En matière d'études, des diagnostics plomb et amiante ont été réalisés préalablement à la démolition de certains bâtiments qui sera effectuée en lien avec l'EPFGE ; une étude faune / flore a été initiée dans le cadre de la création d'une nouvelle ZAC sur le Plateau.

Enfin, des terrains ont été acquis auprès de l'EPFGE afin de constituer des baux ruraux.

Sur la zone Actipôle, la quatrième annuité pour l'acquisition de terrains sur le site de l'ancienne usine SMAE/PSA auprès de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est a été versée (483 k€).

En recettes, les deux cessions prévues sur Frescaty n'ont pu aboutir en 2022 et sont reportées à 2023. De même, seule une subvention de 16 k€ a été perçue. En revanche, 409 k€ de loyers ont été encaissés (parking Amazon, FC Metz, Metz Basket Club, Pimax médical etc).

INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
Total des dépenses réelles		0	0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	22 880	29 050	25 912	13,25%
Total des dépenses d'ordre		22 880	29 050	25 912	13,25%
TOTAL dépenses d'investissement		22 880	29 050	25 912	13,25%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			5 144		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		22 880	34 194	25 912	13,25%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif 2021	Voté 2022	Administratif 2022	CA 2021
16	Emprunts et Dettes	3 251	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		3 251	0	0	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	11 144	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	17 435	23 050	22 880	31,23%
Total des recettes d'ordre		17 435	34 194	22 880	31,23%
TOTAL recettes d'investissement		20 686	34 194	22 880	10,61%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		20 686	34 194	22 880	10,61%

Les dépenses et recettes d'ordre concernent les écritures de stocks spécifiques à chaque zone, en lien avec la comptabilité particulière appliquée à ce budget.

A noter qu'en 2022, aucune avance remboursable n'a été versée par le budget principal.

E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget, créé en 2018 suite au transfert de la compétence Eau potable à l'Eurométropole, gère les délégations de service public d'eau potable des communes, dans l'attente de leur expiration, à l'issue de laquelle les communes ont été réintégrées dans les structures compétentes (Régie de l'Eau ou Syndicat des Eaux de la Région Messine). Par ailleurs, suite à la dissolution de l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin, ce budget annexe gère également la DSP de ce dernier. Trois communes de l'Eurométropole étaient concernées (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

A ce jour, toutes les communes ont rejoint l'une des structures chargées de l'exercice de la compétence suite à l'expiration des délégations de service public. Ainsi, le budget annexe étant devenu sans objet, il a été dissout au 31 décembre 2022 par délibération du 12 décembre 2022.

	2021	2022
dépenses de fonctionnement	7 556,18	4 946,18
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
recettes de fonctionnement	97 371,83	40 525,31
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
résultat de fonctionnement de l'exercice	89 815,65	35 579,13
résultat antérieur de fonctionnement	166 018,80	231 463,68
résultat cumulé de fonctionnement	255 834,45	267 042,81
dépenses d'investissement	24 984,16	31 787,20
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
recettes d'investissement	27 537,60	64 252,48
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
<i>dont 1068</i>	6 537,60	64 252,48
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	2 553,44	32 465,28
résultat antérieur d'investissement	-26 287,60	-49 938,48
résultat cumulé d'investissement	-23 734,16	-17 473,20
résultat cumulé avant RAR	232 100,29	249 569,61
restes à réaliser - dépenses	14 314,00	0,00
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	217 786,29	249 569,61

A la fin de l'exercice 2022, les deux sections étaient en excédent (35 579,13 € en fonctionnement et 32 465,28 € en investissement), pour un résultat cumulé de 249 569,61 €. Suite à la dissolution de ce budget annexe, ce résultat sera repris dans le budget principal, puis reversé à la Régie de l'Eau de Metz Métropole et au Syndicat des Eaux de la Région Messine.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	Evo CA 2022- CA 2021
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	0	46	0	
66	Charges financières	8	13	5	-36,62%
Total des dépenses réelles		8	59	5	-34,54%
042	Opérations d'ordre entre sections	0	55	0	
Total des dépenses d'ordre		0	55	0	
TOTAL dépenses d'exploitation		8	114	5	-34,54%
023	Virement à la section d'investissement	0	212	0	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		8	325	5	-34,54%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2021	Budget Total Voté 2022	Compte Administratif 2022	Evo CA 2022- CA 2021
Chap	Libellé				
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	97	70	40	-58,56%
Total des recettes réelles		97	70	41	-58,38%
042	Opérations d'ordre entre sections	0	24	0	
Total des recettes d'ordre		0	24	0	
TOTAL recettes d'exploitation		97	94	41	-58,38%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			231		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		97	325	41	-58,38%

Les dépenses de fonctionnement concernent uniquement le remboursement d'intérêts d'emprunt liés à l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin, dont les communes ont rejoint le Syndicat des Eaux de la Région Messine à compter du 1^{er} janvier 2023. De ce fait, les emprunts lui ont également été transférés.

En matière de recettes, la baisse est en lien avec le transfert de Rozérieulles à la Régie courant 2021. Par ailleurs, seul un semestre de recettes a été comptabilisé concernant les communes de l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin, la perception du second semestre se faisant en n+1, et le budget étant clôturé, celles-ci seront directement perçues par le Syndicat des Eaux de la Région Messine.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif	Voté 2022	Administratif	CA 2021
		2021		2022	
10	Excédents de fonctionnement capitalisés		197	0	
16	Emprunts et Dettes	21	31	15	-27,15%
23	Immobilisations en cours	4	15	17	301,01%
Total des dépenses réelles		25	243	32	27,23%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0	24	0	
Total des dépenses d'ordre		0	24	0	
TOTAL dépenses d'investissement		25	267	32	27,23%
Reste à réaliser N-1			14		
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			50		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		25	331	32	27,23%

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2022-
Chap	Libellé	Administratif	Voté 2022	Administratif	CA 2021
		2021		2022	
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	7	64	64	882,81%
13	Subventions d'Investissement	21	0	0	-100,00%
Total des recettes réelles		28	64	64	133,33%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	212	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0	55	0	
Total des recettes d'ordre		0	267	0	
TOTAL recettes d'investissement		28	331	64	133,33%
Reste à réaliser N-1					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		28	331	64	133,33%

En dépenses, 15 k€ concernent le remboursement du capital des emprunts souscrits par l'ex-Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (en baisse par rapport à 2021 suite au transfert de l'emprunt souscrit par Rozérieulles à la Régie), et 17 k€ ont permis de réaliser divers travaux sur le réseau d'eau potable, notamment sur la commune de Nouilly.

La recette de 64 k€ correspond à l'affectation du résultat 2021 en section d'investissement.